



Publié le : 08/07/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCO (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAQUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Brillans :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-AURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux :** M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Veslismes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00159
Rapport n°14 - Compte Financier Unique 2025

Délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

14
Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	04/06/2026	Favorable
Bureau	11/06/2026	Favorable

Résumé :

L'adoption du Compte Financier Unique, qui se substitue depuis l'exercice 2025 au Compte Administratif et au Compte de Gestion, fixe la clôture budgétaire et comptable de l'exercice écoulé, son vote devant intervenir au plus tard le 30 juin.

En 2025, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **347,2 M€ en dépenses** et de **367,3 M€ en recettes**, hors subvention d'équilibre au budget annexe transports (15,4 M€).

Grand Besançon Métropole a fait le choix de passer au CFU à compter des réalisations de l'exercice 2025, soit un an avant la fin du délai légal, pour l'intégralité du budget principal et des budgets annexes.

L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et le décret d'application n°2025-1428 du 30 décembre 2025 généralisent en effet la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), qui devient obligatoire à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, en substitution du Compte Administratif et du Compte de Gestion, dans les conditions prévues à l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023.

La mise en place nationale du CFU répond à des objectifs de lisibilité de l'information financière, les données budgétaires et comptables étant désormais présentes au sein d'un même document, mais également de simplification des processus, entièrement dématérialisés, entre l'Ordonnateur et le Comptable.

Le Compte Financier Unique, dont l'adoption doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1, constitue la dernière étape du cycle budgétaire d'une collectivité, de validation définitive et de clôture des comptes de l'année 2025.

La maquette du CFU permet de présenter les informations clés liées à l'exécution budgétaire et aux données comptables de la Collectivité. Un rapport plus détaillé accompagne cette maquette et permet la compréhension des différents postes et des principales évolutions intervenues.

Le CFU de GBM porte, tous budgets confondus, sur 347,2 M€ en dépenses (contre 323,7 M€ au CA 2024), et de 367,3 M€ en recettes (365,2 M€ en 2024), hors subvention d'équilibre au budget annexe transports (qui a représenté 15,4 M€), marquant la mise en œuvre du projet de territoire.

Plan du rapport :

I - Les principales réalisations de 2025

II - Les grands équilibres du Compte Financier Unique 2025

- A. Les dépenses et recettes consolidées du CFU 2025 tous budgets
- B. Le budget principal
- C. Les budgets annexes

Annexes :

- Présentation par chapitre budgétaire
- Les informations financières (ratios du budget principal)
- L'échéancier des garanties d'emprunts accordées par GBM
- Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CFU 2025 de GBM
- Etat des restes à réaliser

I. LES PRINCIPALES REALISATIONS DE 2025

L'année 2025 a vu la poursuite du projet de territoire Action Grand Besançon défini en 2018 et actualisé en mars 2022. Il s'appuie sur quatre orientations au service de l'attractivité du territoire Grand Bisontin : alliances, cohésion, transitions et effervescence.

Les principales réalisations 2025 sont présentées par grandes compétences de notre collectivité. Les différents exemples indiqués ne peuvent être exhaustifs compte tenu de la diversité des interventions de GBM, mais ils permettent de donner une illustration des actions et projets menés en 2025 par l'intercommunalité.



Le développement et l'aménagement économique, social, culturel de l'espace communautaire

GBM intervient dans la création et l'aménagement des zones d'activités, le développement économique, culturel et touristique et dans le soutien à l'enseignement supérieur.

En matière de **zones d'activités**, **3,3 M€** ont été mobilisés tous budgets confondus (y compris budgets annexes de zones).

Sont concernées les zones de Saint-Vit « Grands Vaubrenots » et « Champs Chevaux » (0,6 M€), Marchaux-Chaufontaine (0,5 M€), Saône « Chenau Blond » (0,3 M€), Pouilley-Pelousey, Champs Pusy, Gennes et de l'Echange, pour les principales.

En parallèle, des avances ont été versées dans le cadre des concessions d'aménagement de Temis, Hauts du Chazal, Auxons Nouvelle Ere et Marnières pour 1,3 M€. 0,2 M€ ont été réalisés pour la requalification des zones transférées en 2017 et notamment celle de Besançon-Thise-Chalezeule qui est engagée.

Le soutien au **développement économique, aux actions en faveur de l'emploi, de la recherche et de l'innovation**, a représenté **1,5 M€** en 2025 (dont le Fonds d'Intervention Economique pour 0,2 M€, et les aides spécifiques à la Blanchisserie du Refuge, Emmaüs et la Banque Alimentaire pour 0,3 M€).

1,7 M€ ont été dédiés à la **gestion et l'entretien des bâtiments à vocation économique** (Bio innovation, Pépinière de Palente, Maison des Microtechniques).

S'agissant de la Pépinière de Palente, GBM a également procédé en 2025 à l'acquisition du bâtiment appartenant à la CCI pour 0,6 M€. L'année 2025 a également été marquée par les 20 ans de la Maison des microtechniques - Temis Innovation qui, depuis sa création a rapproché laboratoires, start-up et industriels contribuant ainsi à façonner un écosystème d'excellence dans le domaine des microtechniques.

En 2025, **0,9 M€** ont également été versés en apport au **capital des structures associées AKTYA** et Territoire 25. Pour rappel une augmentation du capital d'Aktya a été validée en 2025 pour 1,6 M€ avec des versements échelonnés sur 3 ans. Concernant T25, il s'agit du solde de l'augmentation de 0,3 M€ décidée en 2023 et versée elle aussi sur 3 ans.

Comme chaque année, GBM a apporté son soutien à la **Mission Locale** pour son action envers le jeune public du territoire pour **0,3 M€**.

L'engagement en matière de **savoir-faire horlogers**, dans le cadre de la deuxième labellisation UNESCO du territoire, s'est matérialisé à hauteur de **0,1 M€**, avec notamment l'organisation de la **11^{ème} édition des 24 Heures du Temps** en juin 2025, dédiée à l'art et au design.

En matière d'**actions culturelles**, le démarrage des travaux de la **Grande Bibliothèque** qui regroupe la bibliothèque universitaire et la médiathèque d'agglomération a mobilisé plus de **8 M€** l'an passé, en parallèle de financements des partenaires perçus à hauteur de 3,7 M€.

À fin 2025, 19,7 M€ ont d'ores et déjà été payés sur cet équipement, pour 23,1 M€ de subventions

perçues, l'Etat ayant versé une grande partie de sa participation par anticipation.

Près de **1 M€** ont été mandatés en 2025 pour les actions menées par le **Conservatoire à Rayonnement Régional** (hors ressources humaines, qui représentent 5,7 M€), les recettes d'inscriptions ayant par ailleurs représenté 0,5 M€, tandis que les subventions de la Région, du Département et de l'Etat se sont élevées à 0,5 M€ également.

Par ailleurs, GBM a participé au financement des **écoles de musique et à l'enseignement des musiques actuelles** pour **0,5 M€** et des **manifestations culturelles et sportives du territoire** pour **0,4 M€**, notamment pour l'organisation du festival **Mardis des rives** qui rencontre chaque année un vif succès.

En parallèle, GBM a renouvelé l'organisation du **festival Grandes Heures Nature (0,5 M€)**, et la **10^{ème} édition de Livres dans la boucle (0,5 M€)**.

Comme chaque année, GBM a apporté son soutien à la **Citadelle de Besançon, pour 0,2 M€**, et au **Musée des Maisons Comtoises pour 0,5 M€**. **0,3 M€** ont été par ailleurs dédiés **aux clubs sports de haut niveau**.

Le transfert de la compétence nomade liée à la lecture publique, au 1^{er} janvier 2025, a mobilisé 54 K€ avec un financement de la DRAC à hauteur de 20 K€. Le Contrat Territoire Lecture du Grand Besançon a en effet été signé en mai 2025, pour une durée de 3 ans, avec le soutien de la DRAC et l'appui opérationnel du Département du Doubs.

Dans le **domaine du tourisme, 1,9 M€** ont été dédiés à la **base de loisirs d'Osselle** (dont 0,3 M€ spécifiquement dédiés au projet de restructuration), au **camping de Chalezeule** (0,5 M€ pour la gestion et les travaux d'amélioration), aux **ports fluviaux** (0,2 M€).

Les autres actions de promotion touristique ont mobilisé 0,7 M€, dont le soutien à l'Office de tourisme (0,5 M€ versés en 2025), les actions sur les circuits pédestres et VTT, ainsi que le soutien à l'offre d'hébergement.

À noter pour 2025, que **0,8 M€** ont été perçus au titre de la **taxe de séjour intercommunale**, à laquelle s'ajoutent 81 K€ de taxe additionnelle à reverser au Département.

20 K€ ont été consacrés au **Fonds congrès**, avec des soutiens apportés par exemple aux 25^{èmes} journées Franco-Suisse de Pharmacie Hospitalière et à la journée nationale de psychothérapie institutionnelle intervenues en mars 2025, ou au 16^{ème} congrès mondial de la fédération Internationale des Professeurs de Français en juillet 2025.

Dans le domaine touristique, on peut également citer l'approbation en décembre 2025 du Contrat de Canal du Rhône au Rhin, entre les 8 EPCI partenaires, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Voies Navigables de France, qui a pour objectif de dynamiser l'itinérance et le « slow tourisme » sur cet axe.

En matière d'**enseignement supérieur, 5,7 M€** ont été mobilisés en 2025.

5,1 M€ ont été dédiés à la transformation du **Campus Bouloie-Temis**, en lien notamment avec l'Université Marie & Louis Pasteur, l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, le CROUS, et SupMicrotech. Ce programme global comprenait un volet bâtiminaire (AREA Sport, ISIFC inauguré en 2025, Learning centre, Live, Droit, Métrologie A-B-C), la réhabilitation des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage (Moa) de GBM, le cofinancement du Jardin des sciences « Biome », sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon, ouvert en 2025 et du Chesinum (Moa Université).

En parallèle, le Syndicat Mixte du Pôle Scientifique et Industriel a mené la réalisation d'un **corridor vert** reliant le parc scientifique au domaine universitaire.

Les études pour la tranche 2 de l'ISIFC sont en cours pour une livraison prévisionnelle à la rentrée 2028.

Dans le cadre du **CPER Enseignement supérieur pour lequel GBM s'est engagé à hauteur totale**

de **7,1 M€**, 0,2 M€ ont été versés à SUPMICROTECH-ENSMM pour l'extension du bâtiment.

Enfin, la contribution à l'**Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)** a représenté 0,2 M€ en 2025, et 0,2 M€ ont été consacrés aux **bourses doctorantes** et aux différents événements universitaires : nuits des chercheurs, fête de la science, université ouverte, nuit des étudiants, commémoration des 20 ans de l'université ...



L'aménagement des espaces

GBM a en charge l'organisation des **mobilités** : **voirie, signalisation, aires de stationnement, plan de mobilité, transports** et intervient dans la création, et la définition des différents **schémas d'aménagement**, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ...

En matière **d'organisation de la mobilité**, et plus particulièrement **d'entretien des voiries**, les dépenses de fonctionnement ont représenté **6,2 M€**, au titre de **la gestion des parkings (1,8 M€)**, de **l'éclairage public (1,8 M€)** et de **l'entretien courant de la voirie transférée en 2019 (2,6 M€)**.

1,5 M€ sont également dédiés aux autres voiries, dont celles des Zones d'Activités Economiques ou les parkings de covoiturages...

La contribution au **Syndicat Mixte de La Vèze** a représenté pour sa part plus de **0,1 M€**.

Le **Gros Entretien Renouvellement** en investissement a atteint au total **8,6 M€** en 2025 (à parts égales entre les secteurs péri-urbain et urbain).

Sur ce total, **1,3 M€ d'investissement ont été consacrés à l'éclairage public, 0,3 M€ au stationnement et 1,3 M€ aux ouvrages d'art**, notamment sur les ponts à Pouilley les Vignes et Besançon (Pelote notamment), les murs de soutènement à Miserey Salines, Besançon et Roche lez Beaupré ainsi que la sécurisation des falaises.

Par ailleurs, la requalification de la voirie a représenté 9,7 M€, dont 4,5 M€ pour le péri-urbain (y compris 0,5 M€ d'OPSA à la charge du Département), notamment sur les communes de Pelousey, Saône, Deluz, Saint-Vit, Marchaux-Chaudefontaine, Thise, Larnod, Audeux, Pirey-Pouilley-les-Vignes, Boussières, Chalèze.

5,2 M€ ont été réalisés par ailleurs sur le secteur urbain (principalement sur les Îlots République, Battant, Viotte et Saint-Jacques, les rues Bougney, Querret et Gounod, les secteurs Saint Ferjeux-Pelouse-Bascule et Ampère-Kennedy-Trépillot).

Ces dépenses comprennent l'affectation par GBM des amendes de police et de la part issue de la Taxe d'Aménagement pour 2,9 M€ au total, au renforcement des crédits Voirie.

Les principales autres réalisations dans le domaine des mobilités concernent :

- **Le Plan de Mobilité (2,1 M€, répartis entre le budget principal et le budget annexe Transports)**, au titre d'aménagements d'aires de covoiturage et de pôles d'échanges multimodaux.
Les réalisations portent principalement sur les Pôles d'Echanges Multimodaux de Roche lez Beaupré et Saône gare (avec création de parkings de co-voiturage), les aires de retournement, les centralités de bassin avec l'aménagement du centre bourg de Saône, et la poursuite de la mise en œuvre du partage de l'espace public (Route de Gray à Besançon).
- **Le développement des itinéraires cyclables**, pour **3,9 M€**, intégrant 23 K€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et 0,2 M€ d'OPSA prises en charge par le Département.

Sur 2025, les aménagements cyclables ont principalement porté sur les liaisons Saône/Montfaucon, Pouilley-les-Vignes/Pirey, Chemaudin et Vaux/Saint-Vit, Arguel/Pugey, Fontain/Arguel, rues de la Cassotte / des Deux Princesses, rue de Dole, route de Gray et Léo Lagrange à Besançon.

En complément **0,9 M€** ont été consacrés à l'installation de nouveaux abris et au jalonnement des pistes cyclables.

- **L'organisation des transports en commun pour 58,2 M€**, notamment au titre de la gestion du réseau de transports urbains, péri-urbains, des transports spéciaux.
- **L'acquisition de rames, bus, vélos à assistance électrique, mobilier et matériel pour 12,9 M€** principalement pour la mise en service de 5 nouvelles rames de tramway, et l'acquisition de nouveaux bus fonctionnant au gaz naturel et de matériels embarqués.
- **La réalisation de travaux d'aménagements sur le tramway et les dépôts de bus pour 1,5 M€**, qui comprennent notamment la réalisation du 4^{ème} terminus, la création de voies de remisage et l'adaptation de l'installation du tour en fosse.
- La réalisation de différents **diagnostics sur les réseaux** (amiante et détection), **la dissimulation de réseaux secs et la réfection des espaces partagés du tramway pour 1,4 M€**.

Les études sur **la reconstruction de la passerelle Jean Abisse** se sont poursuivies en 2025 (148 K€), le démarrage des travaux devant intervenir courant 2026 après la phase de déconstruction portée par la Ville de Besançon.

Enfin, **3 M€** ont par ailleurs été versés dans le cadre de la participation pour la mise en œuvre **du prolongement de la RN 57**, conformément à la convention de financement du contournement de Besançon validée en juin 2024.

Enfin, **0,4 M€** ont été versés aux communes dans le cadre du **fonds destiné aux équipements de rayonnement sur le bassin de vie** créé en 2023 et doté de 1 M€ par an, entièrement engagé en 2025. À ce jour, plus de 1,5 M€ ont été attribués aux communes de Vaire, Saint-Vit, Pouilley-les-Vignes, Pirey, Osselle-Routelle, Novillars, Montferrand-le-Château, Montfaucon, Cussey-sur-l'Ognon et Besançon.

En matière de **schémas structurants**, GBM a contribué au **Syndicat Mixte du SCoT** à hauteur de **0,4 M€**, à l'**AUDAB pour 0,4 M€** également et consacré plus de **0,8 M€ à la mise en œuvre de PLUi**.

Pour rappel, en juillet 2025, le Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté a arrêté son projet de SCoT, permettant de définir les orientations de l'aménagement du bassin de vie et d'emploi, pour lequel GBM a rendu un avis favorable le 25 septembre 2025.

Par ailleurs, GBM assure le traitement des autorisations du droit des sols pour les communes adhérentes au dispositif qui a généré des recettes à hauteur de 0,3 M€.



La mise en œuvre de cette compétence repose principalement sur le **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, le **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine à l'échelle du territoire (NPNRU)**, le **Contrat de Ville** et les **Aires d'Accueil des Gens du Voyage**.

La **politique de l'Habitat**, au titre à la fois du **Programme Local de l'Habitat** (28 M€ pour l'ensemble du programme) et du dispositif **d'Aides à la pierre déléguées** (financé par l'Etat), **a représenté 6,1 M€ en 2025**.

Sur le PLH, 1,8 M€ ont été consacrés aux opérations de réhabilitation de logements publics et privés et 1,6 M€ pour la construction de logements.

Le **Pacte territorial France Rénov** avec l'Anah et la Maison de l'Habitat du Doubs, décidé en décembre 2024, pour l'information des ménages en matière de rénovation énergétique et d'adaptation des logements, a quant à lui mobilisé **0,3 M€** avec un financement de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à hauteur de 148 K€.

GBM a par ailleurs maintenu son soutien financier annuel à l'Organisme de Foncier Solidaire (50 K€).

La mise en œuvre du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** a mobilisé **2,5 M€** en 2025 sur un programme global de 24,5 M€.

Les dépenses ont été orientées en 2025 sur le bâtiment « Le Numérique » à Planoise (1,6 M€ en 2025), démarré en 2025, les aménagements d'ensemble de voirie sur les secteurs Cassin, Ile de France et Époisses (0,5 M€ en 2025) et un programme d'habitat-logement (reconstitution de l'offre, résidentialisation et accession à la propriété) pour 0,3 M€ en 2025.

Ce programme est financé par l'Etat dans le cadre de l'ANRU et ANRU+, le FEDER, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région, l'Agence de l'Eau et la Ville de Besançon (fonds de concours voirie).

Au global, près de 10 M€ ont déjà été mandatés pour 3 M€ de financements perçus.

La mise en œuvre du nouveau **Contrat de Ville 2024-2030** signé en mars 2024, et qui regroupe 6 « quartiers prioritaires » de la ville de Besançon et 6 « quartiers fragiles », dont un sur la commune de Novillars, a représenté **0,4 M€** en 2025, principalement sous forme de subventions.

En parallèle, GBM a perçu une Dotation Politique de la Ville de l'Etat à hauteur de 0,2 M€, correspondant à des acomptes pour le financement de l'aménagement de la Rue Gounod, du bâtiment le Numérique et des projets en fonctionnement.

En 2025, plus de **0,7 M€** ont été dédiés à l'**accueil des Gens du Voyage**, dont 0,3 M€ pour la gestion des aires d'accueil existantes, avec des recettes d'occupation à hauteur de 60 K€, et 0,4 M€ pour les travaux liés au schéma départemental qui comprend la création de terrains familiaux, les études d'aménagement d'une aire de très grand passage et diverses mises aux normes.



La gestion des services d'intérêt collectif

À ce titre, GBM assure notamment la **gestion de l'eau, l'assainissement, les eaux pluviales, les créations et extensions de cimetières et crématoriums, et les réseaux de chaleur urbain.**

Depuis 2018, la compétence **eau et assainissement** a été transférée des communes vers GBM. En 2025, **plus de 24 M€ (y compris les dépenses de personnel et le remboursement de la dette), en fonctionnement**, ont été dédiés à la gestion de ces services publics.

Sur le budget principal, la contribution de fonctionnement au budget annexe assainissement pour les **eaux pluviales** s'est élevée à **1,7 M€**.

Ces 2 budgets annexes, ainsi que le budget principal pour les eaux pluviales, ont porté à eux-seuls **14,4 M€ de dépenses d'équipement en 2025**.

Le programme de travaux dans ce domaine a en effet été particulièrement conséquent en 2025, avec **les travaux de constructions et d'installations (5,1 M€)** : 2,4 M€ portant sur la compétence eau, et 2,8 M€ sur l'assainissement avec notamment des mises en conformité et des travaux sur les stations d'épuration de Torpes, Chaudfontaine et Pugey.

Des travaux de réseaux et branchements ont été également réalisés pour 6,7 M€, répartis entre 3,8 M€ sur l'eau et 2,9 M€ sur le réseau d'assainissement.

Le versement aux agriculteurs de Paiements pour Services Environnementaux sur le budget Eau est intervenu à hauteur de 614 K€. Ce dispositif est financé par l'Agence de l'Eau. À fin 2025, 2,9 M€ ont été versés au global.

En matière de création et extension de **cimetières**, GBM poursuit le plan validé en 2022, avec **0,2 M€** mandatés en 2025 principalement sur le nouveau cimetière d'Avanne-Aveney et l'extension du cimetière Saint-Claude à Besançon.

Pour rappel, GBM a pris la compétence « création gestion et extension des **crématoriums** » en 2024 : en 2025, l'extension du crématorium d'Avanne-Aveney et le remplacement du four, qui seront portés par le concessionnaire, ont été validés par le biais d'un avenant au contrat de concession.

En matière de **réseaux de chauffage urbain**, le développement du réseau Ouest s'est poursuivi, avec **8,2 M€** mobilisés en 2025. De nombreux bâtiments tertiaires publics (CTM, écoles, maison d'arrêt, lycée Jules Haag, 6^{ème} régiment du génie, CCI...), mais également des logements sociaux et du parc privé ont été raccordés, générant plus de 1,9 M€ de recettes de raccordement.



La protection et mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement, GBM exerce la compétence **collecte et traitement des déchets**, participe à la lutte contre la **pollution de l'air**, et contre les **nuisances sonores**, au **développement des énergies renouvelables**, et assure la mise en œuvre de la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)**.

Le budget annexe Déchets qui assure la **collecte et le traitement des déchets** a représenté près de **27 M€** (hors personnel du SYBERT qui est remboursé par le syndicat). Plus de 16 M€ ont été dédiés à la collecte, au traitement et au tri des déchets avec une redevance des usagers perçue à hauteur de 21,7 M€. Concernant les dépenses d'équipement, près de 3 M€ ont été investis pour l'acquisition de camions bennes, conteneurs et la mise en place des points d'apport volontaire.

0,3 M€ ont bénéficié à l'**ATMO** pour la surveillance de la **qualité de l'air** et la sensibilisation des acteurs du territoire.

Concernant la **lutte contre les nuisances sonores**, l'année 2025 a été marquée par l'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le cadre de l'échéance 4 de la directive européenne 202-49/CE.

0,6 M€ ont été dédiés aux actions du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2029**, et particulièrement dans le cadre du **développement des énergies renouvelables** avec la réalisation d'ombrières sur les parkings et la participation au projet de centrale photovoltaïque des Andiers, dont les travaux ont débuté en 2025.

Par ailleurs GBM a soutenu les communes du territoire dans le cadre du **Fonds Climat** pour plus de **0,7 M€** en 2025.

3 M€ ont été consacrés au lancement du programme de réhabilitation et rénovation énergétique de **la City (bâtiment BB3)**, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à T25.

La **pépinière d'activités maraîchères** a représenté un coût de **0,2 M€**, dont 0,1 M€ d'investissement sur les tunnels, le magasin et le système d'irrigation.

La compétence **GeMAPI**, gérée en lien avec le Syndicat Mixte du Marais de Saône, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon et l'Etablissement public Territorial du Bassin Saône et Doubs, a quant à elle mobilisé plus de **0,6 M€**.

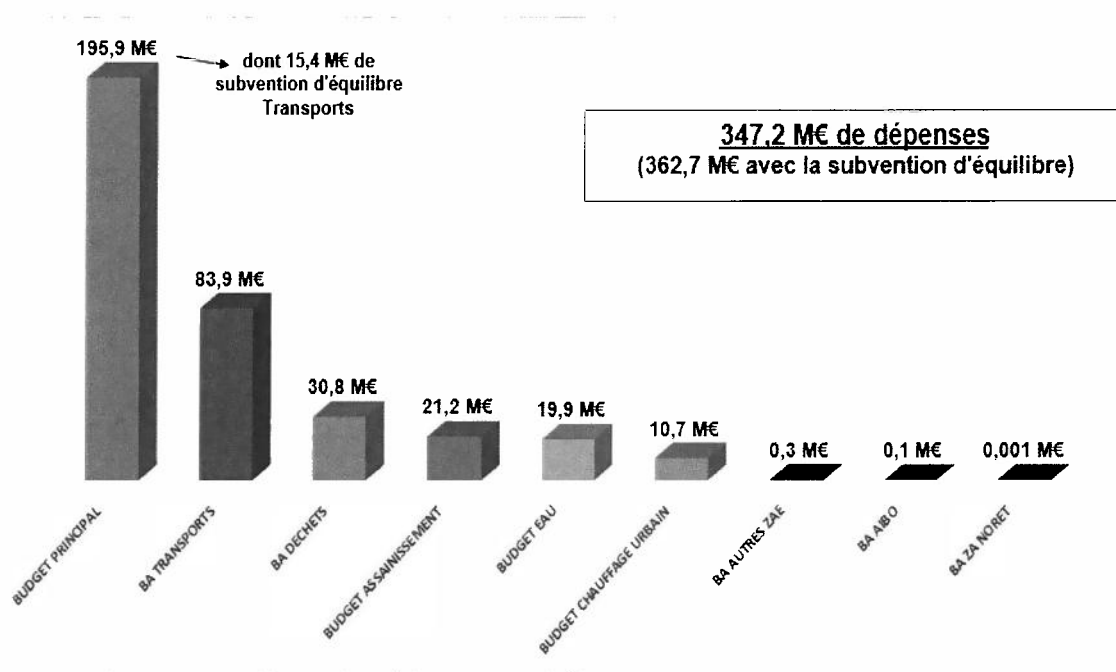
II. LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

A - Les dépenses et recettes consolidées du CFU 2025 tous budgets

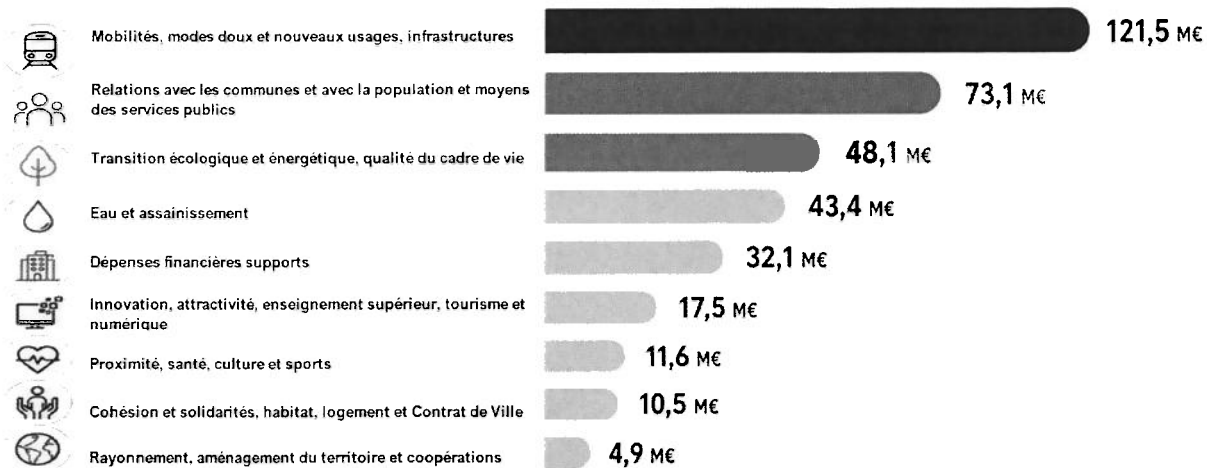
Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 consolidé réel (investissement et fonctionnement) représente :

- **382 735 544 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **95,6 %**,
- **362 651 855 € en dépenses**, avec la subvention d'équilibre au budget annexe transports, correspondant à un taux de réalisation de **77,9 %**.

Les dépenses représentent 347,2 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports (contre 323,7 M€ au CA 2024), la neutralisation de cette subvention permettant de ne pas la comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour le budget annexe).

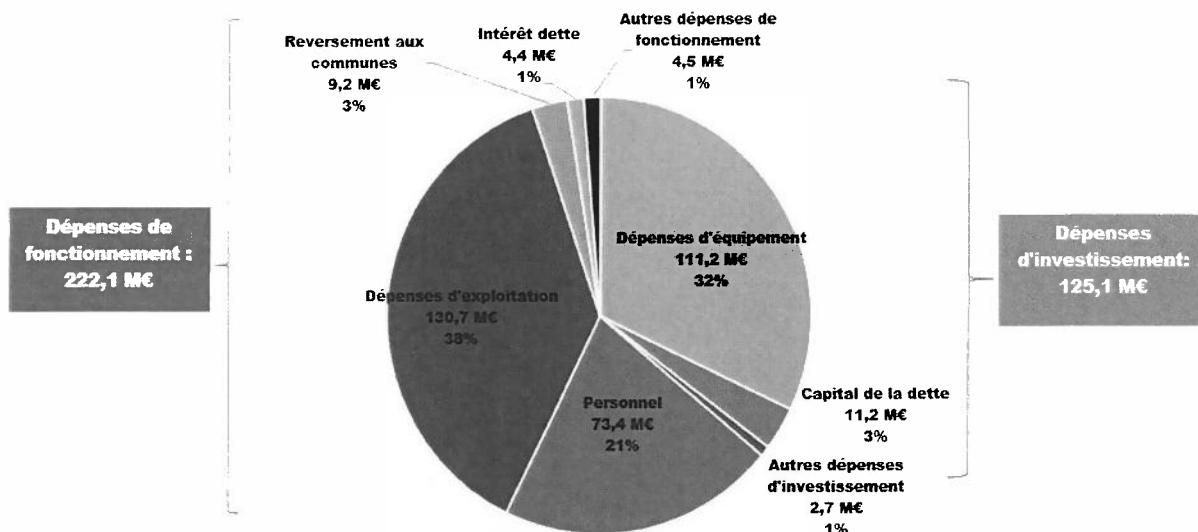


Le budget total Fonctionnement et Investissement se répartit comme suit par grands domaines :



1. Les dépenses consolidées

Les dépenses réelles de 347,2 M€, hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports, se répartissent comme suit :

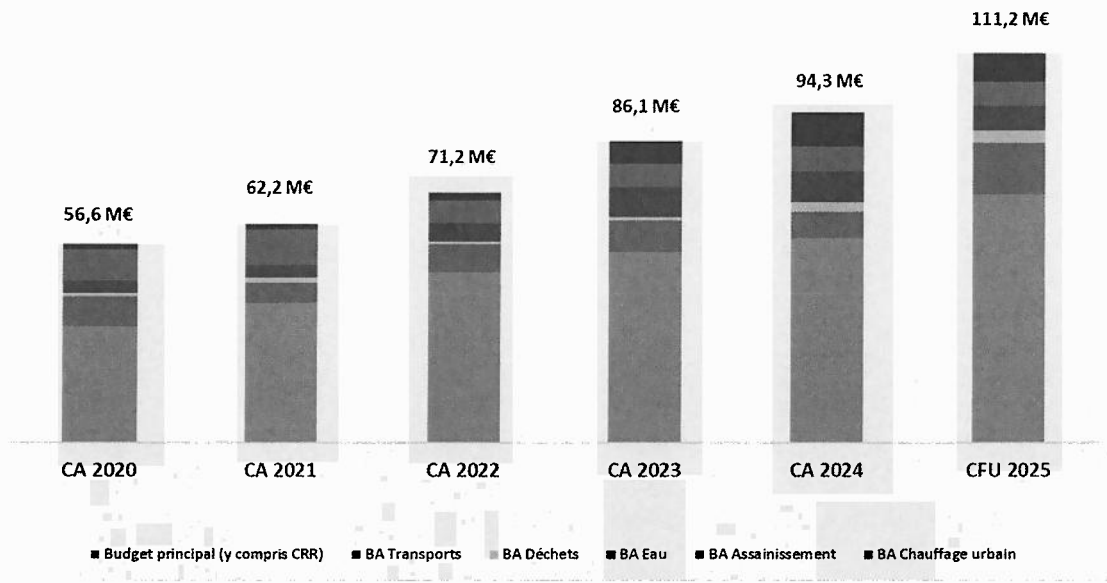


- Les dépenses d'investissement consolidées s'élèvent à **125,1 M€ en 2025 (contre 108,9 M€ au CA 2024)**, dont :

- **111,2 M€ au titre des dépenses d'investissement hors dette (contre 94,3 M€ en 2024)**, soit 89 % des dépenses d'investissement,
- 11,2 M€ de remboursement du capital de la dette, soit 9 % des dépenses d'investissement,
- 1,5 M€ de reversements de taxe d'aménagement, soit 1 % des dépenses d'investissement,
- 1,1 M€ de remboursement de l'avance pour pertes de recettes Transports, soit 1 % des dépenses d'investissement.

L'évolution des dépenses d'investissement hors dette depuis 2020 s'établit comme suit en réalisations :

Evolution des dépenses d'investissement (hors dette)



- Les dépenses de fonctionnement portent sur **222,1 M€ hors subvention d'équilibre (contre 214,9 M€ au CA 2024)**.

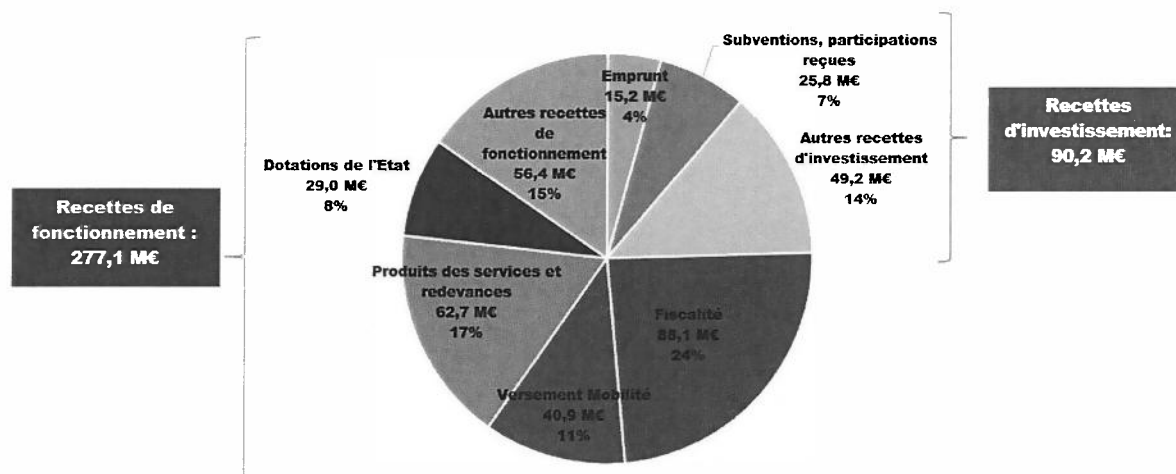
Elles comprennent principalement :

- les dépenses de personnel (73,4 M€), soit 33 % des dépenses de fonctionnement,
- les charges des compétences (130,7 M€), soit 59 % des dépenses de fonctionnement,
- les reversements aux Communes - Dotation de Solidarité Communautaire, Attributions de Compensation notamment - (9,2 M€), soit 4 % des dépenses de fonctionnement,
- les charges liées aux intérêts de la dette (4,4 M€), soit 2 % des dépenses de fonctionnement
- les reversements de fiscalité (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources - FNGIR) et du reversement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - FPIC (4,4 M€), soit 2 % des dépenses de fonctionnement.

Une analyse détaillée des dépenses par budget est présentée dans la suite du présent rapport.

2. Les recettes consolidées

En 2025, les recettes consolidées s'établissent à **367,3 M€ hors subvention d'équilibre (365,2 M€ en 2024)**.



- Les recettes d'investissement représentent **90,2 M€ (97,6 M€ en 2024)** et se composent notamment :

- de l'affectation d'une partie des résultats antérieurs à hauteur de 31,6 M€, soit 35 % des recettes d'investissement,
- du recours à l'emprunt de 14,9 M€, sur certains budgets annexes, soit 17 % des recettes d'investissement,
- des subventions et participations à hauteur de 25,8 M€, soit 29 % des recettes d'investissement,
- des attributions de compensation pour 7,6 M€, soit 8 % des recettes d'investissement,
- du FCTVA d'un montant de 6,7 M€, soit 7 % des recettes d'investissement,
- de la taxe d'aménagement pour 1,8 M€, soit 2 % des recettes d'investissement,
- des amendes de police pour 1,4 M€, soit 2 % des recettes d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **277,1 M€ hors subvention d'équilibre (267,6 M€ en 2024)**, avec principalement :

- La fiscalité, y compris les fractions de TVA nationale : 88,1 M€, soit 32 % des recettes de fonctionnement et 24 % des recettes totales,
- Le Versement Mobilité : 40,9 M€, soit 15 % des recettes de fonctionnement,
- Les ventes d'eau, la redevance assainissement et de chauffage urbain : 28,7 M€, soit 10 % des recettes de fonctionnement,
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : 21,7 M€, soit 8 % des recettes de fonctionnement,
- Les recettes de billetterie Transports (et supports publicitaires) pour 12,3 M€, soit 4 %,
- Les dotations de l'Etat : 29 M€, soit 10 % des recettes de fonctionnement,
- Les Attributions de Compensation : 14,1 M€, soit 5 % des recettes de fonctionnement.

B - Le budget principal

1. Le Fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT en € BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution en €	Evolution en %
Charges des compétences et de l'administration générale	39 735 119	43 586 488	40 195 424	92,2%	460 305	1,2%
Dépenses de personnel	50 099 655	54 345 212	53 198 570	97,9%	3 098 915	6,2%
Subvention d'équilibre Budget annexe transports	15 068 756	15 445 475	15 445 475	100,0%	376 719	2,5%
Sous-total Compétences	104 903 530	113 377 175	108 839 469	96,0%	3 935 939	3,8%
Attribution de compensation	5 022 909	5 030 148	5 030 148	100,0%	7 239	0,1%
Dotation de solidarité communautaire	4 221 258	4 671 783	4 205 405	90,0%	-15 853	-0,4%
Sous-total reversement aux communes	9 244 167	9 701 931	9 235 553	95,2%	-8 614	-0,1%
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	4 305 337	100,0%	0	0,0%
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	125 687	86 772	86 772	100,0%	-38 915	-31,0%
Remboursement des intérêts de la dette	299 465	316 968	238 936	75,4%	-60 529	-20,2%
Dotations aux provisions	1 325 141	0	0		-1 325 141	-100,0%
Reversements de fiscalité	441 481	22 561	22 560	100,0%	-418 921	-94,9%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	131 973	124 100	36 564	29,5%	-95 409	-72,3%
Sous-total opérations financières	6 629 084	4 855 738	4 690 170	96,6%	-1 938 915	-29,2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT hors épargne brute	120 776 781	127 934 844	122 765 191	96,0%	1 988 411	1,6%

Les dépenses de fonctionnement représentent 122,8 M€ au CFU 2025 et sont réalisées à 96 %.
Elles progressent de + 2 M€, soit + 1,6 %.

- Les dépenses des compétences

Sur le total des dépenses de fonctionnement, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel, s'élèvent à 40,2 M€ et sont réalisées à hauteur de 92,2 %.**

Elles sont en accroissement par rapport à 2024 de + 0,5 M€, soit + 1,2 %.

Cette hausse s'explique notamment par l'évolution de la **contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui s'élève à près de 10 M€ en 2025**, en évolution de + 0,4 M€ (+ 3,9 %), conformément aux modalités de calcul votées par le Conseil d'administration du SDIS le 12 décembre 2024, avec un lissage sur 10 ans des impacts de la nouvelle formule de calcul appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023 et sur la base d'une inflation N-1 de + 1,7 %.

Par ailleurs, le budget consacré à **l'énergie** s'élève à 2,1 M€ au CFU 2025, contre 2,6 M€ en 2024, soit une diminution de près de 0,5 M€ (- 17,6 %). Cette évolution s'explique par une baisse du remboursement à la Ville de Besançon des dépenses liées à l'éclairage public, due à un retour progressif à des prix plus stabilisés et aux économies d'énergie engendrées par les travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public. La tendance à la baisse engagée en 2024 se confirme donc, les dépenses d'énergie ayant atteint 3,8 M€ en 2023.

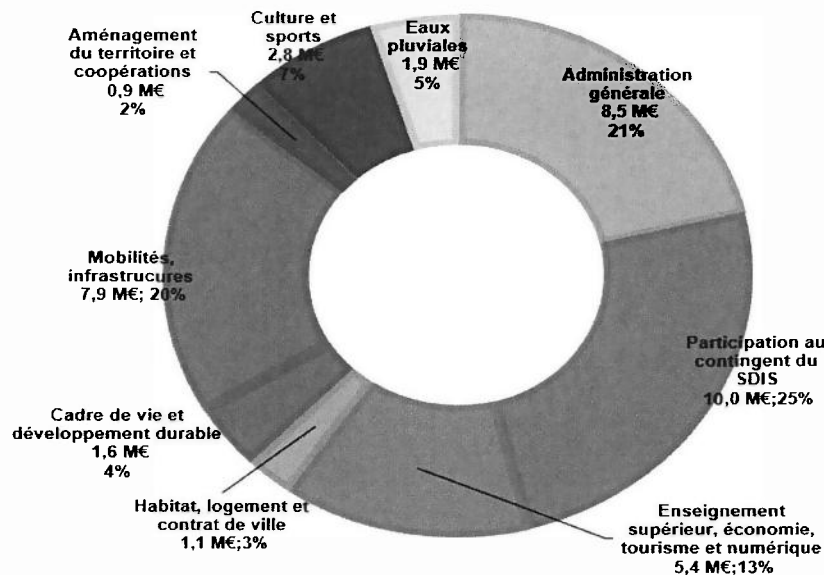
Des **subventions de fonctionnement** ont été versées quant à elles à hauteur de **4,5 M€**, dont 0,4 M€ à des organismes publics (Citadelle, Université, la Rodia...) et 4,1 M€ à des organismes privés (associations, entreprises...).

Après retraitement du versement intervenu en 2024 à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts en subvention de fonctionnement et désormais imputé sur le poste des contributions suite à l'entrée de GBM dans la gouvernance de la structure à compter de l'année 2025, elles sont en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2024, dont + 50 K€ à la Citadelle de Besançon et 287 K€ versés à la Maison de l'Habitat du Doubs au titre du Pacte Territorial France Renov' 2025-2027.

Les **contributions** aux structures dont GBM est membre (par exemple les Syndicats mixtes de l'Aérodrome de la Vèze, de Micropolis, du Musée des Maisons Comtoises, du SCoT, du Parc Scientifique et Industriel de Temis, du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, ou encore l'Institut Supérieur des Beaux-Arts) ont mobilisé **1,6 M€**.

En 2025, les dépenses **d'assurances** portent sur 0,5 M€, en augmentation de 6,4 % (+ 30 K€) par rapport à 2024.

La répartition des dépenses de compétences par politiques publiques intercommunales s'établit comme suit :



- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel du budget principal représentent 53,2 M€ et sont en évolution de + 3,1 M€, soit + 6,2 %, par rapport à 2024. Elles sont réalisées à hauteur de 97,9 %.

Ces dépenses incluent le remboursement du personnel mis à disposition, refacturé par la Ville de Besançon (0,5 M€ contre 0,4 M€ en 2024), ainsi que **les dépenses liées aux effectifs propres de GBM, représentant 52,7 M€ en 2025 (49,7 M€ au CA 2024).**

Leur évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- **Les mesures nationales**, tout d'abord, ont eu un impact de 0,9 M€, provenant essentiellement de **la revalorisation des cotisations patronales CNRACL** instaurée par décret du 30 janvier 2025. Une première hausse de 3 points est intervenue en 2025 (+ 0,7 M€), sur les + 12 points supplémentaires prévus pour la période 2025-2028. De plus, la suppression en 2024 de la compensation par l'Etat de la hausse de 1 point du taux de cotisation CNRACL a impacté GBM à hauteur de + 0,2 M€.
- **Les mesures locales**, ensuite, en matière de ressources humaines et d'harmonisation des régimes indemnitaires ont été mises en œuvre à partir de juillet 2024 et représentent un effort global de 0,4 M€ en année pleine en 2025 au budget principal (et 0,7 M€ pour tous les budgets), soit une hausse de 0,2 M€ entre le CA 2024 et le CFU 2025.

En outre, **les évolutions de carrière** (avancements d'échelon et de grade, promotions internes) représentent un coût de près de 0,5 M€.

Les créations de postes décidées en 2024 (avec un effet en année pleine sur 2025) et sur les précédentes années, ainsi que celles intervenues sur l'année 2025, impactant partiellement l'année, mobilisent 1,1 M€.

- 2025 a également vu **le transfert de la Ville de Besançon à GBM de postes dédiés à la préparation de la future Grande Bibliothèque (+ 0,4 M€)**, dans le cadre de la compétence liée à l'animation et à la mise en réseau de la lecture publique, ainsi que le rattachement de la mission Grandes Heures Nature à la direction des Sports de la Ville (- 0,1 M€).

Ces évolutions ont, en parallèle, entraîné des ajustements de l'Attribution de Compensation, ainsi que de la refacturation liée à la mise à disposition de personnel.

Par ailleurs, l'ensemble des coûts liés aux services communs est à la charge de GBM qui les refacture ensuite aux collectivités (Ville et CCAS) selon une clé de répartition.

Ainsi, **les charges nettes de personnel** s'élèvent en 2025 à 49,8 M€, après déduction des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant des budgets annexes, des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés (hors personnels des services communs avec la Ville de Besançon, pris en charge via un ajustement annuel de son attribution de compensation).

- La contribution du budget principal au budget annexe Transports

La subvention d'équilibre au budget annexe Transports a mobilisé **15,4 M€ en 2025** (contre 15,1 M€ en 2024), en hausse de 2,5 %, conformément à l'évolution prévue dans le cadre du pacte de soutenabilité. Cette subvention représente 12,6 % des dépenses de fonctionnement.

- Les reversements aux communes

Les **reversements aux communes** sont composés :

- o **des Attributions de Compensation (AC) versées** pour 5 M€, en quasi-stabilité par rapport à 2024, conformément aux décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- o **de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 4,2 M€, en quasi-stabilité (- 0,4 %) par rapport à 2024.

Le versement est ainsi réparti comme suit :

- Volet « solidarité fiscale et sociale » : 2,4 M€,
- Volet « solidarité économique » : 1,7 M€,
- Volet « gens du voyage » : 73 K€,
- Volet « CNle » : 81 K€ versés aux 6 communes concernées par le dispositif (contre 98 K€ en 2024), sur la base du nombre de titres délivrés l'année précédente.

- Le FNGIR et le FPIC

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), figé, mobilise 4,3 M€ pour l'ensemble du territoire. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à ce fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou pratiquant avant réforme un taux de fiscalité professionnelle plus élevé. Ainsi, le taux comparativement plus faible à l'époque de la taxe professionnelle unique du Grand Besançon a pour conséquence d'amener le Grand Besançon à financer chaque année le FNGIR.

Grand Besançon Métropole contribue également au **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, à hauteur de 87 K€ (contre 126 K€ en 2024).

La répartition des prélèvements et versements au FPIC étant dépendante de critères différents, il est possible pour un EPCI d'être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

En 2025, le territoire a ainsi été en parallèle éligible au FPIC, avec une recette perçue par GBM de 2,5 M€ (contre 2,7 M€ en 2024).

- Les intérêts de la dette

Les **frais financiers** représentent 239 K€ en 2025, en baisse de - 61 K€ par rapport à 2024, du fait du désendettement progressif du budget principal et des taux d'intérêts bas en 2025.

- Les dotations aux provisions

A noter qu'en 2024, GBM a constitué une provision de 1,3 M€ suite au jugement du Tribunal Administratif de Besançon sur le partage du produit de la taxe d'aménagement. Ce montant correspondant aux 30 % conservés par la Communauté Urbaine en 2022 et 2023 sur les autorisations d'urbanisme antérieures au 1^{er} janvier 2022, a été provisionné en lieu et place des communes qui l'ont souhaité, dans l'attente du jugement en appel.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 59 K€ et concernent :

- o des régularisations comptables (annulations de titres sur exercices antérieurs, admissions en non-valeur...) pour 37 K€ ;
- o des reversements de fiscalité pour 22 K€ correspondant à des dégrèvements de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement perçues par GBM s'établissent à 147,8 M€ et sont réalisées à 101,9 % (hors résultat de n-1 qui ne fait l'objet d'aucune exécution).

Elles sont en progression de + 1 %, soit + 1,5 M€.

RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT en € BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution en €	Evolution en %
Recettes des compétences et de l'administration générale	11 030 071	11 193 219	11 306 105	101,0%	276 034	2,5%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	2 370 041	2 903 479	2 877 533	99,1%	507 492	21,4%
Fiscalité (dont GeMAPI)	87 726 433	86 722 715	88 122 336	101,6%	395 903	0,5%
Dotations de l'Etat et FPIC	28 185 062	27 787 795	28 708 187	103,3%	523 126	1,9%
Attribution de compensation perçue	14 084 009	14 089 327	14 089 327	100,0%	5 318	0,0%
Résultat de fonctionnement repris		52 199 169				
Contributions des budgets annexes	2 237 663	2 299 273	2 420 702	105,3%	183 039	8,2%
Autres recettes	715 173	100 000	325 419	325,4%	-389 754	-54,5%
TOTAL DES RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT	146 348 451	197 294 977	147 849 610	74,9%	1 501 159	1,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT hors résultats N-1	146 348 451	145 095 808	147 849 610	101,9%	1 501 159	1,0%

- Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les recettes des compétences et de l'administration générale représentent 11,3 M€, en augmentation de 0,3 M€ (+ 2,5 %) par rapport à 2024.

Elles se décomposent principalement comme suit :

- **les recettes de stationnement des parkings en ouvrage (4,1 M€), dont 0,2 M€ au titre du forfait post-stationnement**, en hausse d'un peu moins de 0,1 M€, cette évolution se répartissant entre + 42 K€ pour les droits de stationnement des parkings en ouvrage et + 30 K€ pour le forfait post-stationnement ;

- **les recettes liées aux prestations de services mutualisés** facturées au CCAS (0,4 M€) et aux Syndicats Mixtes (0,3 M€) et aux remboursements de charges par Loge GBM (0,4 M€) ;
 - **les revenus des immeubles (0,7 M€)**, dont 0,4 M€ pour TEMIS Innovation, 143 K€ à la pépinière de Palente, 43 K€ à Bio Innovation... ;
 - **les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,1 M€)**, intègrent les subventions reçues des partenaires (0,5 M€, avec 350 K€ en provenance de la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit une baisse de 60 K€ par rapport à 2024, 112 K€ de subvention de l'Etat et 40 K€ du Département du Doubs), auxquelles s'ajoutent les recettes issues des frais de scolarité (0,5 M€) ;
 - **les redevances d'occupation du domaine public et des concessions de réseaux (0,5 M€)**;
 - **la taxe de séjour intercommunale (0,8 M€)**, en stabilité par rapport à 2024, à laquelle s'ajoutent 81 K€ de taxe additionnelle départementale, qui sera reversée au Département en 2026 ;
 - **les recettes d'aide aux communes (0,4 M€)**, intégrant également le dispositif Ordiclasse ;
 - **la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols (0,3 M€)**, hors Besançon intégrée quant à elle dans l'AC ;
 - **la gestion de la base de loisirs d'Osselle-Routelle et du port fluvial (170 K€)**, **des aires et terrains familiaux des gens du voyage (57 K€)** ;
 - les subventions pour **Livres dans la boucle (140 K€)** et le festival **Grandes Heures Nature (47 K€)** ;
 - la vente de **Certificats d'Economie d'Energie** pour 178 K€, en augmentation de 82 K€ par rapport à 2024 ;
 - la mise en place du **Pacte Territorial France Renov** signé en décembre 2024 avec la Maison de l'Habitat et l'ANAH, avec un nouveau financement apporté par l'ANAH de 148 K€ ;
 - 91 K€ supplémentaires pour la redevance de **concession du bâtiment Le Numérique** versée par Territoire 25.
- Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les recettes issues de la refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés atteignent 2,9 M€.

Elles se répartissent notamment entre les refacturations adressées au CCAS (1,2 M€), ainsi qu'à différents organismes et structures partenaires : les syndicats (SCoT, SM PSI, Aéroport de la Vèze, Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, LUMIERE et Micropolis), le Comité des Œuvres Sociales, ATMO, Loge GBM, sans oublier les prestations réalisées dans le cadre de l'Aide aux communes.

- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont élevées à 88,1 M€, y compris les rôles supplémentaires (0,9 M€) et la taxe GéMAPI (0,5 M€).

Hors rôles supplémentaires qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, le montant du produit fiscal est de 87,2 M€, en progression de + 0,5 M€ (+ 0,6 %).

FISCALITE	Compte Administratif 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution 2024/2025	
			En €	En %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	1 585 795 €	1 015 399 €	- 570 396 €	-36,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	4 726 118 €	4 814 238 €	88 120 €	1,9%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23 789 585 €	24 743 401 €	953 816 €	4,0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	228 389 €	226 953 €	- 1 436 €	-0,6%
Fraction TVA en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales	35 199 161 €	35 293 682 €	94 521 €	0,3%
Fraction TVA en remplacement de la CVAE	14 830 836 €	14 969 375 €	138 539 €	0,9%
IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	1 124 279 €	1 196 460 €	72 181 €	6,4%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4 707 635 €	4 428 198 €	-279 437 €	-5,9%
Taxe GÉMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	545 740 €	545 043 €	- 697 €	-0,1%
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	86 737 538 €	87 232 749 €	495 211 €	0,6%
Rôles supplémentaires CFE	906 053 €	673 208 €	- 232 845 €	-25,7%
Rôles supplémentaires TH	70 545 €	68 092 €	- 2 453 €	-3,5%
Rôles supplémentaires TFB et TFNB	12 297 €	15 982 €	3 685 €	30,0%
Rôles supplémentaires IFER	-	-	-	-
Rôles supplémentaires Fraction TVA	-	132 305 €	132 305 €	-
Sous total rôles supplémentaires	988 895 €	889 587 €	- 99 308 €	-10,0%
TOTAL FISCALITE	87 726 433 €	88 122 336 €	395 903 €	0,5%

En 2025, les bases des locaux d'habitation et de locaux industriels ont été **revalorisées nationalement de + 1,7 % (contre 3,9 % en 2024) consécutivement à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)** entre novembre 2023 et novembre 2024.

S'agissant des locaux professionnels, les tarifs évoluent, depuis la réforme de 2017, en fonction des loyers départementaux par catégorie, soit en moyenne + 0,8 %.

- **La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** a été impactée par un rebasage en 2025 notamment suite aux erreurs de taxation par les services fiscaux les années précédentes entraînant des dégrèvements pris en charge par l'Etat.

Par ailleurs, les dispositions de la Loi de Finances 2025, ayant modifié et recentré le champ d'application de la THRS sur les seuls locaux meublés d'habitation, ont également contribué à la forte diminution du produit perçu, avec en parallèle la perception d'une compensation de l'Etat à hauteur de 246 K€. A périmètre législatif constant, la THRS reste en baisse de 20 % entre 2024 et 2025.

- **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), principal facteur d'évolution du produit fiscal en 2025, avec une hausse de 4 % de celle-ci**, avec en particulier :

- La revalorisation forfaitaire de + 1,7 % des bases des locaux industriels, qui représentent 21 % du produit de CFE ;
- L'actualisation nationale du barème des tranches minimum de CFE (+ 1,8 %). Les 10 265 professionnels assujettis à la base minimum représentent 73 % des contribuables et 36 % du produit de CFE.
- La croissance physique des bases.

A noter que l'alignement du taux de CFE sur le taux moyen national, soit un passage de 26,75 % en 2024 à 26,86 % en 2025, soit + 0,41 %, a représenté un produit supplémentaire faible, de l'ordre de + 100 K€, l'évolution du produit (900 K€) résultant donc très majoritairement du dynamisme des bases professionnelles et industrielles.

- Les fractions de TVA perçues

Elles évoluent, depuis la Loi de Finances 2025, en fonction de la TVA nationale encaissée l'année précédente. 2025 a constitué une exception, avec un gel de la TVA sur les montants définitifs (y compris régularisations n+1) de TVA 2024.

- **La fraction, en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de 35,3 M€**, est en évolution de 95 K€, soit + 0,3 %, par rapport au Compte administratif 2024.
- **La fraction, en remplacement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de 14,9 M€**, est également identique au produit définitif perçu en 2024 après un dernier ajustement de la part variable intervenu début 2025.
Pour rappel, sur ce montant, 14,3 M€, soit 97 % de la compensation, correspondent à une part fixe.

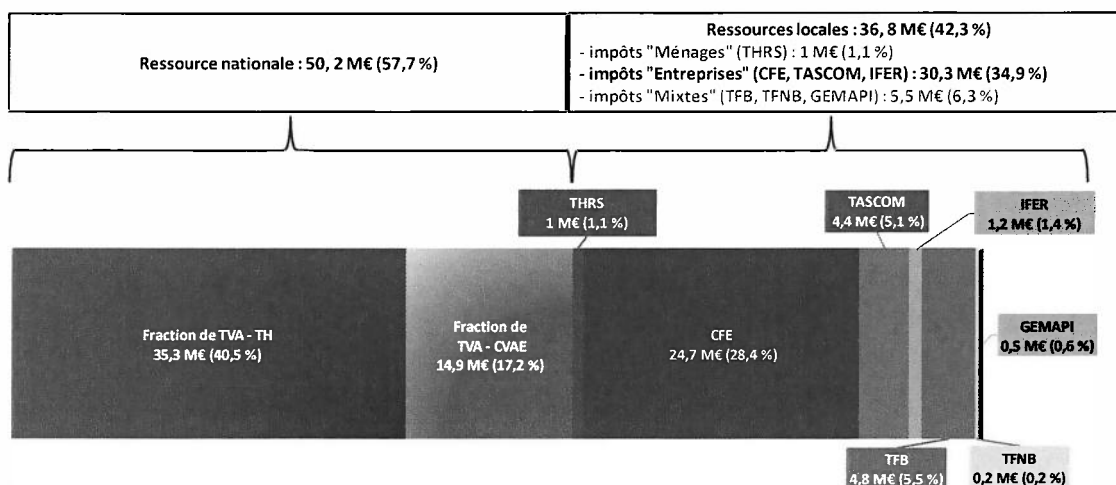
- **La taxe foncière sur les propriétés bâties (4,8 M€)**, en progression de 88 K€, soit + 1,9 %, acquittée :

- par les ménages (3,6 M€, soit 75 % du produit) ;
- par les entreprises (1,2 M€, soit 25 % du produit).

- **Les autres ressources fiscales** sont constituées de :

- ↳ **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (1,2 M€)**, en augmentation de 72 K€ suite notamment à la revalorisation de son barème tarifaire décidée en Loi de finances (+ 1,8 %). Les stations radioélectriques constituent la principale composante sur le territoire.
- ↳ **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (4,4 M€)**, en diminution de - 279 K€, soit - 5,9 %. En 2024, le produit perçu incluait notamment des régularisations des millésimes antérieurs pour environ 620 K€.
- ↳ **La taxe GeMAPI**, dont le produit est voté annuellement par le Conseil communautaire, soit 0,5 M€ en 2025, en stabilité, et qui est ventilée, pour son recouvrement, par les services fiscaux, entre la THRS, le foncier et la CFE.
- ↳ **La taxe sur le foncier non bâti**, pour 0,2 M€, composée à hauteur de 203 K€ de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, créée à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle de 2010 et figée.

Au CFU 2025, la répartition du produit fiscal de Grand Besançon Métropole s'établit comme suit :



- Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC en €	Compte Administratif 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution 2024 - 2025 (%)	Ecart en €
Dotation Globale de Fonctionnement				
DGF dotation d'intercommunalité	6 322 070	6 653 709	5,2%	331 639
DGF dotation part compensation	12 100 216	11 660 827	-3,6%	-439 389
Total DGF	18 422 286	18 314 536	-0,6%	-107 750
Dotations de péréquation				
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) (recettes)	2 678 310	2 540 028	-5,2%	-138 282
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP)	1 307 435	1 102 495	-15,7%	-204 940
Total dotations de péréquation	3 985 745	3 642 523	-8,6%	-343 222
Autres dotations				
Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme	41 800	43 200	3,3%	1 400
Dotation Politique de la Ville	2 500	221 410	8756,4%	218 910
Autres dotations (FCTVA Fonctionnement)	49 950	51 508	3,1%	1 558
Total autres dotations	94 250	316 118	235,4 %	221 868
Compensations fiscales				
Allocations compensatrices d'exonérations de CFE	5 434 266	5 919 793	8,9%	485 527
Allocations compensatrices de taxes foncières	237 155	257 845	8,7%	20 690
Allocations compensatrices de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0	246 014		246 014
Allocations compensatrices et participation Gemapi	11 359	11 359	0,0%	0
Total Compensations fiscales	5 682 780	6 435 011	13,2 %	752 231
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	28 185 061	28 708 187	1,9%	523 126

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, représente globalement 18,3 M€, en baisse de - 108 K€, soit - 0,6 %, par rapport à 2024.

La dotation d'intercommunalité progresse de 0,3 M€ et représente 6,6 M€ (en 2012, elle représentait 8,4 M€).

A l'inverse, la dotation de compensation enregistre une diminution de 0,4 M€, du fait d'un écrêtement national, pour s'établir à 11,7 M€ (elle représentait 14,9 M€ en 2012).

- **Les allocations compensatrices de fiscalité**, versées par l'Etat afin de compenser les exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, évoluent en fonction du volume des bases (hors effet taux).

Elles concernent le foncier bâti (258 K€), la Cotisation Foncière des Entreprises (5,9 M€) et, depuis 2025, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (246 K€). Cette dernière compensation résulte de la Loi de Finances pour 2025, qui recentre la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires uniquement sur les locaux d'habitation. La perte de produit induite est compensée sur la base du produit perçu en 2024.

- En 2025, le territoire du Grand Besançon a de nouveau été bénéficiaire du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, lui permettant de percevoir une attribution de **2,5 M€**.

À l'échelle de l'ensemble du territoire bisontin, le montant total perçu s'élève à 4,7 M€, réparti conformément aux règles de droit commun, dont 2,2 M€ ont été attribués aux communes.

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole se situe au 687^{ème} rang d'éligibilité sur 745 au niveau national en 2025, contre le 697^{ème} rang en 2024, confortant ainsi son maintien dans le dispositif.

- Le **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Il est versé via le Département qui

fixe les critères de répartition de l'enveloppe entre communes et EPCI défavorisés, avec la prise en compte du potentiel fiscal et des charges.

Comme en 2024, le FDPTP a été à nouveau utilisé en 2025 comme variable d'ajustement au niveau national et a subi une ponction pour financer la progression d'autres dotations. **Il en résulte pour GBM une baisse de 0,2 M€, avec 1,1 M€ encaissés contre 1,3 M€ en 2024.**

- GBM a également bénéficié de la **Dotaton Politique de la Ville** en 2025, à hauteur de **221 K€**, pour le financement de projets menés dans les quartiers, tels que la requalification de la rue Gounod à Palente-Orchamps et le bâtiment « Le Numérique » à Planoise.

- Les contributions des budgets annexes (Eau, Assainissement, Déchets, Chauffage Urbain, Transports), qui permettent d'assurer la couverture des dépenses supports par le budget principal pour ces budgets, garantissant ainsi l'autonomie financière, tout en favorisant une mutualisation optimisée des moyens, s'élèvent à **2,4 M€**. Leur niveau augmente de 0,2 M€ par rapport à 2024.

- Les autres recettes (0,3 M€) prennent en compte différentes opérations comptables, dont les régularisations de rattachements.

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée (hors reprise du résultat N - 1 en fonctionnement), atteint 25,1 M€ en 2025, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2024 (25,6 M€).

Déduction faite du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 24,2 M€, contre 24,6 M€ lors de l'exercice précédent.

2. L'investissement

a) Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT en € BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024-2025 en %
Dépenses des compétences et de l'administration générale	57 927 373	96 748 720	70 387 355	72,8%	12 459 983	21,5%
Enveloppe "projets d'investissement"		29 223 898				
Avances aux budgets annexes de zones	494 393	422 712	291 780	69,0%	-202 613	-41,0%
Remboursement du capital de la dette	906 946	920 000	917 391	99,7%	10 445	1,1%
Taxe d'aménagement	2 527 197	2 500 000	1 483 210	59,3%	-1 043 987	-41,3%
Autres dépenses		56 732	56 732	100,0%	56 732	
Résultat d'investissement repris		4 402 207				
TOTAL DES DEPENSES REELLES de INVESTISSEMENT hors épargne brute	61 855 909	134 274 268	73 136 467	54,5%	11 280 559	18,2%

Dans le cadre de ses compétences intercommunales, le Grand Besançon a consacré 70,4 M€ aux dépenses d'équipement sur son budget principal, soit une progression de + 12,5 M€ par rapport à 2024. Le taux de réalisation s'établit à 72,8 %.

Parallèlement, 23 M€ de dépenses supplémentaires (hors autorisations de programme) ont fait l'objet d'engagements juridiques et ont été reportés sur l'exercice 2026.

En outre, 2,2 M€ de crédits relevant des autorisations de programme ont été décalés sur les exercices suivants, les reports n'étant pas possibles pour ce type de crédits.

Au total, pour l'exercice 2025, en intégrant les restes à réaliser, le volume d'investissement sur le budget principal atteint donc 93,4 M€, qu'il s'agisse de dépenses réalisées ou engagées, soit un taux d'exécution de 96,6 % des dépenses d'investissement liées aux compétences.

Les principaux montants réalisés, et détaillés en partie I, correspondent à :

- des études et travaux en maîtrise d'ouvrage directe pour 48,6 M€ (dont 25,4 M€ soit plus de la moitié pour le domaine de la voirie, 8 M€ pour la Grande Bibliothèque, 4,2 M€ pour les services ressources : informatique, parc automobile et logistique, 3 M€ pour la City),
- des subventions d'équipement pour 14,9 M€ (dont 6,1 M€ pour l'Habitat et 3 M€ pour la RN 57),
- des opérations pour compte de tiers à hauteur de 5,7 M€ (dont 5,1 M€ pour le CAMPUS et 0,6 M€ d'OPSA pour le Département du Doubs),
- des prises de capital dans des sociétés pour 0,9 M€,
- des avances pour 0,5 M€ (budgets annexes de zones d'activités économiques, projet des Andiers).

En 2025, GBM a par ailleurs procédé aux reversements de taxe d'aménagement aux communes pour un montant de 1,5 M€ (2,2 M€ en 2024), avec en parallèle 1,7 M€ encaissés (2,3 M€ en 2024), une majorité de produit perçu concernant des autorisations d'urbanisme délivrées avant le 1^{er} janvier 2022.

Cela porte la part conservée par GBM au titre de la taxe d'aménagement 2025 à 202 K€, 1,1 M€ ayant été affectés en parallèle au renforcement du budget Voirie comme chaque année.

Pour rappel, dans l'attente du jugement en Appel sur les modalités de répartition du produit de la taxe d'aménagement, les recettes perçues sur les autorisations d'urbanisme antérieures au 1^{er} janvier 2022 sont reversées intégralement aux communes, celles postérieures à cette date étant reversées à hauteur de 70 %.

S'agissant de la dette, le remboursement du capital des emprunts s'élève à 0,9 M€, au même niveau qu'en 2024. L'encours de dette (hors dépôts et cautionnements) du budget principal représente 8,7 M€ au 31 décembre 2025, contre 9,6 M€ à fin 2024.

b) Les recettes d'investissement

RECETTES REELLES de INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024-2025 en %
Subventions, fonds de concours et remboursements perçus	23 051 931	24 085 583	21 538 066	89,4%	-1 513 865	-6,6%
Attribution de Compensation perçue	7 600 191	7 638 334	7 638 333	100,0%	38 142	0,5%
FCTVA	6 061 588	6 000 000	5 886 359	98,1%	-175 229	-2,9%
Remboursement des avances faites aux BA de zones	160 374	58 391	0	0,0%	-160 374	-100,0%
Taxe d'aménagement	2 591 696	2 570 000	1 793 803	69,8%	-797 893	-30,8%

Amendes de police	1 472 968	1 400 000	1 419 795	101,4%	-53 173	-3,6%
Autres recettes	21 598	66 329	66 329	100,0%	44 730	107%
Affectation du résultat N-1	25 133 661	23 095 498	23 095 498	100,0%	-2 038 163	-8,1%
TOTAL DES RECETTES REELLES de INVESTISSEMENT hors épargne brute	66 094 007	64 914 135	61 438 183	94,6%	-4 655 824	-7,0%

Les subventions, fonds de concours et remboursements encaissés s'élèvent à 21,5 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2024.

Ils portent principalement sur :

- les co-financements des partenaires (Université Marie et Louis Pasteur, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs) pour le programme Synergie Campus avec un total de 7,1 M€ sur l'ensemble des opérations ;
- le soutien apporté sur le projet de la Grande Bibliothèque (3,7 M€), en provenance de l'Etat (DRAC), de la Région et de l'Union Européenne (FEDER) ;
- les participations pour la réalisation de pistes cyclables de la part de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau (1 M€) ;
- les aides de la Région et du Département pour la poursuite de l'aménagement de la base nautique d'Osselle-Routelle ainsi que les acomptes pour les deuxième et troisième phases (0,9 M€) ;
- les fonds de concours perçus des communes (2,2 M€) pour la compétence Voirie ;
- les subventions d'équipement reçues de la Ville de Besançon et du CCAS au titre des services communs (1,4 M€) ;
- les subventions perçues dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (0,6 M€ dont 0,2 M€ au titre de l'ANRU+) et des aides à la pierre déléguées (2,5 M€).

GBM a également comptabilisé 1,8 M€ de taxe d'aménagement en 2025 (y compris remboursements des communes suite à annulations de permis), soit une baisse de 0,8 M€ par rapport à 2024.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a été perçu à hauteur de 5,9 M€, avec un encaissement trimestriel.

L'Attribution de Compensation en investissement, mise en place depuis 2018 pour les transferts de compétences, représente 7,6 M€ de recettes.

Les amendes de police se sont élevées à 1,4 M€, en légère diminution, de 53 K€ par rapport à 2024. Cette recette est affectée au budget consacré à la voirie en N+1.

3. Résultats 2025 du budget principal

Le résultat 2025, affecté sur 2026, représente un montant de 40,4 M€, intégrant l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (76,8 M€, dont 24,6 M€ au titre du seul exercice 2025, le solde étant issu des exercices précédents) et le déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (- 36,4 M€).

Le résultat obtenu, entièrement orienté vers l'investissement, contribuera pleinement au financement des projets programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le résultat de clôture s'élève à 40,4 M€ et diminue de 11,8 M€ par rapport à 2024 (52,2 M€), principalement du fait de la forte hausse des dépenses d'équipement, qui implique la mobilisation du fonds de roulement de GBM conformément à la stratégie financière pluriannuelle.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	12 397 590,17	12 853 799,51
	DEPENSES REELLES	122 765 191,47	73 136 467,42
	TOTAL DEPENSES	135 162 781,64	85 990 266,93
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	11 871 964,48	13 379 425,20
	RECETTES REELLES	147 849 609,87	61 438 183,25
	TOTAL RECETTES	159 721 574,35	74 817 608,45
Résultat de l'exercice		24 558 792,71	-11 172 658,48
Résultat à la fin de l'exercice précédent		52 199 168,97	-4 402 207,00
Résultat de clôture		76 757 961,68	-15 574 865,48
RESULTAT TOTAL (excédent)		61 183 096,20	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-20 790 616,85	
EXCÉDENT A AFFECTER EN 2026		40 392 479,35	

C - Les Budgets annexes

1. Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)						
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution e 2024-2025 en %
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports						
Dépenses de fonctionnement :						
Prestations transports DSP/ marchés affréteurs :	53 799 469	57 439 210	57 439 210	100,0%	+3 639 740	+6,8%
- DSP - urbain	44 854 430	47 075 008	47 075 008	100,0%	+2 220 578	+5,0%
- marchés affréteurs	8 945 039	10 364 202	10 364 202	100,0%	+1 419 162	+15,9%
Dépenses de personnel	670 412	718 832	712 666	99,1%	+42 254	+6,3%
Autres dépenses de fonctionnement	1 016 776	1 064 530	955 674	89,8%	-61 102	-6,0%
Dépenses imprévues	-	970 000	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	3 395 769	-	-	-	0,0%
Frais financiers	3 242 862	3 131 287	2 710 190	86,6%	-532 672	-16,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	58 729 519	66 719 628	61 817 740	92,7%	+3 088 221	+5,3%
Epargne brute	13 169 759	17 840 979	11 824 935	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	71 899 278	84 560 607	73 642 675	87,1%	+1 743 397	+5,3%
Recettes de fonctionnement :						
Versement Mobilité	39 648 903	41 050 000	40 861 215	99,5%	+1 212 312	+3,1%
Billetterie et exploit. support publicitaire	11 705 911	12 870 664	12 270 555	95,3%	+564 644	+4,8%
Prestations transports scolaires	4 403 542	4 602 585	4 472 106	97,2%	+68 564	+1,6%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0	0,0%
Subventions diverses	675 431	-	-	-	-675 431	-100,0%
Divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	105 772	8 312	302 361	3637,6%	+196 588	+185,9%
Subventions d'équilibre	15 068 756	15 445 475	15 445 475	100,0%	+376 719	+2,5%
Résultat de fonctionnement reporté	-	10 292 609	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	71 899 278	84 560 607	73 642 675	87,1%	+1 743 397	+2,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports						
Dépenses d'investissement :						
Aménagements de voies et travaux sur bâtiment dépôt	2 259 015	5 545 107	1 488 242	26,8%	-770 774	-34,1%
Acquisition de rames de tramway	2 669 259	14 461 185	10 309 919	71,3%	+7 640 659	+286,2%
Acquisition de bus, vélos	1 217 179	5 356 583	2 093 897	39,1%	+876 718	+72,0%
Autres dépenses d'investissement	1 279 607	1 515 869	975 440	64,3%	-304 167	-23,8%
Remboursement du capital de la dette	6 066 500	6 100 000	6 066 500	99,5%	0	0,0%
Remboursement avance	1 131 924	1 131 924	1 131 924	100,0%	0	0,0%
Dépenses imprévues	-	500 000	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	14 623 484	34 610 668	22 065 921	63,8%	+7 442 437	+50,9%
Recettes d'investissement :						
Subventions opérations	1 007 686	445 845	105 136	23,6%	-902 550	-89,6%
Recours à l'emprunt	-	11 382 785	10 000 000	87,9%	-	-
Affectation du résultat n-1	6 161 439	3 742 043	3 742 043	100,0%	-2 419 395	-39,3%
Résultat d'investissement repris	-	1 199 016	-	-	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	7 169 125	16 769 690	13 847 179	82,6%	+6 678 054	+93,2%
Epargne brute	13 169 759	17 840 979	11 824 935	-	-	-
Total des recettes d'investissement	20 338 883	34 610 669	25 672 113	74,2%	+5 333 230	+26,2%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	73 353 004	101 330 296	83 883 661	82,8%	+10 530 658	+14,4%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	79 068 403	101 330 296	87 489 853	86,3%	+8 421 451	+10,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	15 233 668		15 097 817			

a) Le Fonctionnement (73,6 M€)

En dépenses :

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** pour l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko atteint près de **47,1 M€**, soit + 2,2 M€ et + 5% par rapport au dernier exercice.

Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la nouvelle concession de service public avec Keolis qui intègre des modifications du périmètre contractuel (intégration du service de vélo en libre-service « Vélocité », de l'ensemble des services de Transport à la Demande et du contrôle des usagers sur l'ensemble du territoire de GBM), ainsi que le renforcement du niveau de service (augmentation de la fréquence sur les lignes de tramway à compter de l'automne).

A titre de rappel, l'ensemble des charges d'exploitation du réseau est pris en charge par le budget annexe Transports, en contrepartie de la perception des recettes de billetterie.

Il convient toutefois de préciser que le montant de la DSP pour 2025, correspondant aux avances de forfait de charges versées par la collectivité, fera l'objet, comme chaque année, d'une régularisation en 2026 afin d'intégrer le bilan de l'exercice précédent.

Le marché d'affrètement lié à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko s'élève à près de **10,4 M€**, soit une augmentation de 1,4 M€ (+ 15,9 %) par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'impact des coûts des matériels et de la main d'œuvre, ainsi qu'aux besoins de renouvellement du parc et de l'équipement des lignes scolaires urbaines Diabolo.

Les dépenses de personnel représentent 713 K€ et s'accroissent de 42 K€, soit + 6,3 %, par rapport à 2024. Cette évolution résulte notamment de la hausse des cotisations patronales CNRACL et de l'impact en année pleine des mesures locales en matière de ressources humaines mises en place en juillet 2024.

Les autres dépenses de fonctionnement restent inférieures à 1 M€, et sont en légère baisse (- 61 K€). Elles comprennent principalement les transports spéciaux (tarification multimodale) pour 227 K€, des prestations de services (139 K€), l'entretien et la réparation des équipements urbains et périurbains (104 K€), des études (54 K€), divers frais de fonctionnement (eau, électricité, taxes foncières...) pour 371 K€, ainsi que des remboursements liés au versement mobilité (59 K€).

Enfin, **les frais financiers**, correspondant aux intérêts de la dette, s'élèvent à 2,7 M€, contre 3,2 M€ en 2024, soit une baisse de 533 K€ (-16,4 %), liée à l'amortissement progressif de la dette.

En recettes :

Le Versement Mobilité, incluant la compensation liée au relèvement de seuil, s'élève à **40,9 M€**, soit une progression de **3,1 % (+ 1,2 M€)** par rapport à 2024.

Les recettes issues de la billetterie représentent **11,8 M€**. Elles comprennent principalement les revenus liés au contrat de DSP et à la billetterie périurbaine (11,7 M€ contre 12,3 M€ en 2024), ainsi que le dispositif Facili-TER (119 K€).

Les recettes perçues sur la DSP sont inférieures de 0,7 M€ par rapport aux prévisions budgétaires initiales 2025, du fait de la mise en place des décisions de réductions et gratuités à compter du 1^{er} juillet, atténuées pour partie par la poursuite de la hausse de fréquentation des usagers occasionnels payants, notamment sur la fin de l'année 2025.

Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** s'élèvent à 501 K€, avec des encaissements en hausse de 0,3 M€, suite au changement de gestion intervenu sur la mise à disposition des mobiliers urbains publicitaires (abri bus, abri tram), dont la gestion relève depuis le 1^{er} janvier d'une concession, avec une redevance d'occupation du domaine public versée à hauteur de 316 K€.

La participation régionale au titre des prestations transports scolaires totalise un montant de 4,5 M€ en 2025 (+ 1,6 % par rapport à 2024).

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD), résultant de transferts de compétences, s'élève à 291 K€, soit un montant identique à celui de 2024.

b) L'Investissement (22,1 M€)

En dépenses :

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 22,1 M€, dont 14,9 M€ consacrés aux équipements.

Parmi ces dernières, 10,3 M€ correspondent aux acomptes versés pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway, 1,3 M€ à l'aménagement des infrastructures tramway et 0,2 M€ à des travaux réalisés sur le bâtiment dépôt.

Par ailleurs, 2 M€ ont été consacrés aux acquisitions de bus et de matériel embarqué (2 minibus de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), 3 bus articulés fonctionnant au gaz naturel et 2 fourgons destinés aux ateliers de Keolis Besançon Mobilités). 0,5 M€ ont également été réalisés pour le pôle d'échanges de Saône.

L'acquisition de mobiliers représente 97 K€, tandis que celle de logiciels s'élève à 252 K€, incluant notamment des systèmes de supervision de la signalisation, d'open paiement et de billetterie.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à près de 6,1 M€, à un niveau identique à 2024, du fait du vieillissement de la dette.

En recettes :

Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à un peu plus de 0,1 M€ (hors épargne brute et affectation des résultats). Ce montant correspond principalement à la perception de subventions de la Région et du Département pour les pôles d'échanges et de mobilités de Saint-Vit et de Saône.

Le budget a eu recours à l'emprunt en 2025 pour 10 M€ pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway.

c) Résultats 2025 du budget annexe Transports

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	13 220 982,77	2 818 912,69
	DEPENSES REELLES	61 817 740,00	22 065 921,44
	TOTAL DEPENSES	75 038 722,77	24 884 834,13
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	2 818 912,69	13 220 982,77
	RECETTES REELLES	73 642 674,55	13 847 178,87
	TOTAL RECETTES	76 461 587,24	27 068 161,64
Résultat de l'exercice		1 422 864,47	2 183 327,51
Résultat à la fin de l'exercice précédent		10 292 608,94	1 199 016,36
Résultat de clôture		11 715 473,41	3 382 343,87
RESULTAT TOTAL (excédent)		15 097 817,28	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-7 215 014,47	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		7 882 802,81	

Au regard du résultat généré par la section de fonctionnement (11,7 M€), de l'excédent de la section d'investissement (3,4 M€) et après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (-7,2 M€), le résultat net 2025 du budget Transports est de 7,9 M€, **dont 3,4 M€ d'avance restant à rembourser à l'Etat**. Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2026 et ont permis l'équilibre de celui-ci.

2. Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DÉCHETS (opérations réelles)						
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024-2025 en %
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets						
Dépenses de fonctionnement :						
Dépenses de personnel	9 493 675	11 061 842	10 079 853	91,1%	+586 178	+6,2%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	12 800 001	12 894 225	12 894 225	100,0%	+94 223	+0,7%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, bio-déchets)	1 429 651	1 715 327	1 715 327	100,0%	+285 676	+20,0%
Autres dépenses de fonctionnement	1 677 155	2 497 226	2 443 381	97,8%	+766 225	+45,7%
Frais financiers	9 273	66 256	52 714	79,6%	+43 441	-
Dépenses imprévues	-	174 286	-	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	25 409 755	28 409 161	27 185 498	95,7%	+1 775 743	+7,0%
Epargne brute	1 345 806	2 294 921	2 131 744	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	26 755 562	30 704 082	29 317 242	95,5%	+2 561 680	+9,6%
Recettes de fonctionnement :						
REOM ménages et non ménages	19 525 034	21 400 000	21 696 025	101,4%	+2 170 992	+11,1%
Ventes de matières de récupération	641 238	677 000	649 284	95,9%	+8 046	+1,3%
Subventions	2 533 701	2 905 000	2 703 147	93,1%	+169 446	+6,7%
Autres recettes de fonctionnement	4 055 589	4 675 356	4 268 786	91,3%	+213 197	+5,3%
Résultat n-1	-	1 046 726	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	26 755 562	30 704 082	29 317 242	95,5%	+2 561 680	+9,6%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets						
Dépenses d'investissement :						
Véhicules	2 052 328	5 277 777	2 289 964	43,4%	+237 636	+11,6%
Conteneurs, PAV	818 970	859 501	542 385	63,1%	-276 586	-33,8%
Mobilier, Matériel	5 144	114 642	84 145	73,4%	+79 002	-
Autres dépenses d'investissement	604	572 904	514 021	89,7%	+513 417	-
Remboursement du capital de la dette	-	155 950	153 000	98,1%	+153 000	-
Total des dépenses d'investissement	2 877 045	6 980 774	3 583 514	51,3%	+706 470	+24,6%
Recettes d'investissement :						
Subventions	21 642	-	61 880	-	+40 238	+185,9%
Autres recettes d'investissement	-	798 929	768 538	96,2%	+768 538	-
Affectation du résultat n-1	175 126	321 235	321 235	100,0%	+146 110	+83,4%
Résultat d'investissement repris	-	1 038 823	-	-	-	-
Recours à l'emprunt	1 530 000	2 526 866	1 600 000	63,3%	+70 000	+4,6%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 726 768	4 685 853	2 751 654	58,7%	+1 024 886	+59,4%
Epargne brute	1 345 806	2 294 921	2 131 744	-	-	-
Total des recettes d'investissement	3 072 574	6 980 774	4 883 398	70,0%	+1 810 824	+58,9%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	28 286 800	35 389 935	30 769 013	86,9%	+2 482 213	+8,8%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	28 482 330		32 068 896	90,6%	+3 586 566	+12,6%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	2 406 785		3 385 432			

En préambule, il convient de préciser que la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024 a validé la renonciation à l'assujettissement optionnel à la TVA du budget annexe Déchets à compter du 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, la dénonciation de cette option a entraîné la suppression de la déduction fiscale de TVA, les dépenses et recettes étant désormais comptabilisées en TTC. Les comparaisons des évolutions entre les exercices 2024 et 2025 sont ainsi impactées, d'autant que les rattachements de dépenses et recettes en fonctionnement d'un exercice à l'autre n'ont pas été possibles, entraînant une hausse faciale de certains postes sur 2025.

Ce changement de régime a par ailleurs ouvert le droit à une éligibilité du budget annexe au FCTVA sur les dépenses d'investissement.

a) Le Fonctionnement (29,3 M€)

En dépenses :

Les dépenses de personnel représentent près de 10,1 M€, contre 9,5 M€ en 2024 (+ 6,2 %), dont 4 M€ pour les agents du SYBERT faisant l'objet d'un remboursement intégral.

Celles propres au budget Déchets enregistrent une hausse de 0,2 M€ par rapport à 2024, soit + 3,4 %. Cette augmentation est due principalement à la hausse des cotisations CNRACL, à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, aux embauches de ripeurs et aux recalibrages de postes.

Les appels à contribution du SYBERT, relatifs aux prestations de traitement des déchets, ont totalisé 12,9 M€ en 2025, se décomposant comme suit :

- les prestations de tri : 1,8 M€ (montant quasi identique à 2024),
- le traitement des déchets résiduels : 5 M€ (+ 1,2 %, soit + 59 K€),
- les prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 6,1 M€, soit au même niveau que 2024.

Les dépenses externes de collecte des ordures ménagères (1,7 M€) sont en hausse de + 20 % par rapport à 2024 (+ 0,3 M€), cette hausse étant uniquement due à l'absence de rattachement à fin 2024 du fait du changement de régime de TVA.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,4 M€ (contre 1,7 M€ en 2024, soit + 0,8 M€) et comprennent :

- des frais liés à la campagne de communication (achats d'études et de prestations, impression de documents) pour 53 K€ (+ 6,5 K€),
- la prise en charge de créances irrécouvrables et l'annulation de titres sur les exercices antérieurs (117 K€ en 2025, + 12 K€),
- l'achat de fournitures administratives et techniques pour 0,7 M€ (0,6 M€ en 2024). La hausse constatée est due, en partie, à l'évolution des dépenses de carburant (432 K€ en 2025 contre 355 K€ en 2024),
- des locations mobilières et immobilières qui s'élèvent à 166 K€, en hausse de + 16 K€ par rapport à 2024,
- des services extérieurs (annonces et insertions, assurance multirisques, services bancaires, frais de télécommunication et d'affranchissement ...) pour 326 K€ (+ 145 K€ par rapport à 2024). Cette évolution est essentiellement liée à la prime d'assurance pour les véhicules qui a augmenté en 2025 (+ 62 K€), ainsi qu'aux dépenses portant sur les entretiens et réparations sur les véhicules (+ 55 K€),
- la contribution aux charges du budget principal à hauteur de 0,7 M€, en hausse par rapport à 2024 (+ 0,4 M€), du fait notamment d'un décalage de la prise en charge du second semestre 2024 sur l'exercice 2025.

Les frais financiers s'élèvent à près de 53 K€ : ils portent principalement sur le paiement des intérêts de la dette (45 K€), suite à l'emprunt contracté en 2024, et de la Taxe à l'Essieu (6 K€) due sur certains véhicules dont le poids est supérieur à 2 tonnes.

En recettes :

Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) représente près de 21,7 M€, en hausse de + 11,1 % (+ 2,2 M€) par rapport à 2024 avec :

- celle des usagers professionnels en hausse de + 9,3 % (+ 0,3 M€),
- celle des ménages, + 11,5 % (+ 1,9 M€).

Le poste de subventions, bénéficiant essentiellement à l'éco-organisme CITEO au titre du réemploi, du tri et du recyclage des emballages et du papier, porte sur 2,7 M€ (+ 6,7 % par rapport au CA 2024, soit + 0,2 M€).

A cela s'ajoute la vente de matières de récupération (0,6 M€), le remboursement du personnel mis à disposition du SYBERT (4 M€) et divers produits de gestion (0,2 M€).

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Le niveau d'encaissement de la Redevance Incitative est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Mise en place en septembre 2012, la redevance incitative est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

b) L'Investissement (3,6 M€)

Les acquisitions de matériel de transports (véhicules) mobilisent 2,3 M€, correspondant principalement à l'acquisition de six véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères, ainsi que des systèmes complets d'identification et de pesée, un véhicule poids lourds de collecte de points d'apport volontaire. Des crédits engagés suite à des commandes effectuées à hauteur de 2,9 M€ ont été reportés sur l'exercice 2026.

Les acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire portent sur 0,5 M€, soit une baisse de - 33,8 % par rapport à 2024 (- 0,3 M€), l'année 2024 ayant été marquée par une accélération du programme de déploiement sur le quartier de Planoise notamment.

L'achat de mobilier et matériel représente 84 K€.

Le remboursement du capital de la dette représente 153 K€.

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 514 K€, dont 56 K€ pour divers travaux et 458 K€ en régularisation de TVA suite à la migration du budget de HT à TTC (dépense compensée en recettes d'investissement pour la totalité).

En recettes, un **recours à l'emprunt à hauteur de 1,6 M€** est intervenu en 2025 pour financer le programme d'investissement. 68 K€ de subventions ont été encaissées en provenance de l'éco-organisme CITEO et 310 K€ de FCTVA ont été perçus.

c) Résultats 2025 du budget annexe Déchets

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	1 200 991,45	48 021,56
	DEPENSES REELLES	27 185 498,27	3 583 514,46
	TOTAL DEPENSES	28 386 489,72	3 631 536,02
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	48 021,56	1 200 991,45
	RECETTES REELLES	29 317 242,00	2 751 654,01
	TOTAL RECETTES	29 365 263,56	3 952 645,46
Résultat de l'exercice		978 773,84	321 109,44
Résultat à la fin de l'exercice précédent		1 046 726,41	1 038 822,51
Résultat de clôture		2 025 500,25	1 359 931,95
RESULTAT TOTAL (excédent)		3 385 432,20	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-2 345 133,35	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		1 040 298,85	

Au regard du résultat de la section de fonctionnement (2 M€), de l'excédent d'investissement (1,4 M€) et après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (- 2,3 M€), le résultat net 2025 du budget annexe Déchets est de 1 M€.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2026 et ont permis de contribuer à son équilibre.

3. Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)						
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024+2025 en %
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau						
Dépenses de fonctionnement :						
Dépenses de personnel	3 642 362	4 161 347	3 974 706	95,5%	+332 343	9,1%
Dépenses de fonctionnement courant	3 849 075	4 485 006	3 897 595	86,9%	+48 521	1,3%
Agence de l'eau	3 728 302	4 120 313	4 120 313	100,0%	+392 011	10,5%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	141 946	225 399	209 152	92,8%	+67 206	47,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	11 361 686	12 992 065	12 201 766	93,9%	+840 081	7,4%
Epargne brute	4 118 820	6 499 217	4 843 793	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	15 480 506	19 491 282	17 045 559	87,5%	+1 565 054	10,1%
Recettes de fonctionnement :						
Vente d'eau	10 076 194	11 200 000	11 190 380	99,9%	+1 114 186	11,1%
Agence de l'eau	3 890 505	4 185 000	4 287 441	102,4%	+396 936	10,2%
Autres recettes de fonctionnement	1 513 807	1 239 959	1 567 739	126,4%	+53 932	3,6%
Reprise des résultats de N-1	-	2 866 323	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	15 480 506	19 491 282	17 045 559	87,5%	+1 565 054	10,1%
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau						
Dépenses d'investissement :						
Travaux réseaux et branchements	4 708 843	4 906 026	3 824 416	78,0%	-884 427	-18,8%
Construction et bâtiments	1 807 844	1 768 597	1 162 493	65,7%	-645 351	-35,7%
Mobilier, Matériel	1 243 732	1 673 557	1 223 715	73,1%	-20 018	-1,6%
Autres dépenses d'investissement	975 316	1 369 566	850 984	62,1%	-124 332	-12,7%
Reprise des résultats de N-1	-	1 110 703	-	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	453 012	605 750	588 372	97,1%	+135 360	29,9%
Total des dépenses d'investissement	9 188 748	11 434 200	7 649 980	66,9%	-1 538 768	-16,7%
Recettes d'investissement :						
Subventions	1 439 748	2 255 839	979 566	43,4%	-460 183	-32,0%
Recours à l'emprunt	2 000 000	2 657 287	2 000 000	75,3%	0	0,0%
Autres recettes d'investissement	12 078	-	176	-	-11 902	-98,5%
Affectation des résultats de N-1	2 807 721	2 675 611	2 675 611	100,0%	-132 110	-4,7%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	6 259 547	7 588 737	5 655 353	74,5%	-604 195	-9,7%
Epargne brute	4 118 820	6 499 217	4 843 793	-	-	-
Total des recettes d'investissement	10 378 367	14 087 954	10 499 145	74,5%	+120 778	1,2%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	20 550 434	24 426 265	19 851 746	81,3%	-698 687	-3,4%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	21 740 053	27 080 019	22 700 912	83,8%	+960 859	4,4%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	4 431 231		4 604 786			

a) Le Fonctionnement (17 M€)

En dépenses :

Les dépenses de personnel portent sur 4 M€ (taux de réalisation de 95,5 %) et représentent 32,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 9,1 % par rapport à 2024, en raison notamment de la résorption partielle des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers, de la prise en compte en année pleine des mesures locales intervenues en juillet

2024, du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon et de grades) et de la hausse des cotisations CNRACL (+ 3 points chaque année sur la période 2025-2028).

Les dépenses de fonctionnement courant mobilisent 3,9 M€ et prennent notamment en compte l'achat d'énergie (poste en baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2024), d'eau, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations de maintenance et d'entretien. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal, cette dernière s'élevant à 0,7 M€.

Ces dépenses sont globalement en légère hausse (+ 49 K€, soit +1,3 %) par rapport à 2024.

Les redevances versées à l'Agence de l'Eau se montent à 4,1 M€. Elles ont fait l'objet d'une réforme au 1^{er} janvier 2025, les redevances de pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte ont été supprimées (mais peuvent subsister après le 1^{er} janvier 2025 uniquement pour l'extinction progressive des derniers recouvrements). Elles ont laissé la place à trois nouvelles redevances : consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement. La redevance de prélèvement a été en revanche maintenue.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 209 K€ et augmente de 67 K€ (+ 47,3 %) par rapport à 2024. Cette hausse est principalement liée à la charge d'intérêts générée par les prêts contractés en 2024 (2 M€).

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice totalisent 17 M€ et s'établissent comme suit :

- **les ventes d'eau (11,2 M€) représentent près des deux tiers des recettes de fonctionnement du budget**, auxquelles s'ajoute la part fixe de location de compteurs (0,9 M€), soit un total de 12,1 M€, en hausse de 11 % (+ 1,2 M€) par rapport à 2024.

Cette augmentation repose essentiellement sur les éléments suivants :

- en 2024, seulement 2 des 6 communes de l'ex-SIAC, reprises en régie, ont été facturées sur une période de consommation de 12 mois (6 800 abonnés). En 2025, l'ensemble des communes de l'ex-SIAC ont été facturées 2 fois sur une base semestrielle (ce qui correspond à 12 mois de consommation) ;
 - en 2025, la commune de Saint-Vit a également été facturée 2 fois sur une base semestrielle (ce qui correspond à 12 mois de consommation), suite à la reprise en régie de la commune intervenue le 1^{er} juillet 2024.
- les redevances (4,3 M€), reversées ensuite à l'Agence de l'Eau ;
 - les autres recettes de fonctionnement (0,7 M€), fléchées sur les frais d'accès au service, aux diverses prestations, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement.

b) L'Investissement (7,6 M€)

En dépenses :

7,1 M€ correspondent aux dépenses d'équipement.

En 2025, les travaux portant sur les réseaux (extensions, renouvellements) et les branchements ont totalisé 3,8 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments ont mobilisé 1,2 M€ et comprennent :

- des travaux d'automatisme et électromécaniques ;
- des interventions pour la télégestion ;
- des travaux de sécurisation des sites ;
- des travaux sur les différents ouvrages ;

- le déploiement des compteurs communicants.

Les acquisitions de mobiliers et matériels portent sur 1,2 M€, avec notamment l'achat de compteurs dans le cadre de la poursuite du déploiement des compteurs communicants, l'achat de matériel industriel et de transport.

Les travaux en régie (mouvements d'ordre) mobilisent près de 0,4 M€.

Les autres dépenses d'investissement représentent 0,9 M€ et correspondent principalement aux sommes versées aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux (action à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée mise en place à partir de 2022), représentant ainsi 0,6 M€ en 2025, ainsi que divers frais d'études pour 0,2 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,6 M€, en hausse de 135 K€ par rapport à 2024.

En recettes :

Hors épargne brute, l'investissement réalisé a été financé essentiellement par la perception de **subventions pour 1 M€**, dont 0,7 M€ versés par l'Agence de l'Eau (0,4 M€ octroyés dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux et 0,3 M€ pour les travaux de rénovation de la station de la Malate) et 0,3 M€ attribués par le Département du Doubs (dont 241 K€ versés pour la réalisation de travaux sur le réseau). L'affectation de la reprise du résultat de 2024 a porté sur 2,7 M€.

De plus, un emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

c) Résultats 2025 du budget annexe Eau

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	4 827 282,09	1 362 908,44
	DEPENSES REELLES	12 201 766,49	7 649 979,96
	TOTAL DEPENSES	17 029 048,58	9 012 888,40
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	1 187 944,57	5 002 245,96
	RECETTES REELLES	17 045 559,29	5 655 352,68
	TOTAL RECETTES	18 233 503,86	10 657 598,64
Résultat de l'exercice		1 204 455,28	1 644 710,24
Résultat à la fin de l'exercice précédent		2 866 322,51	-1 110 702,53
Résultat de clôture		4 070 777,79	534 007,71
RESULTAT TOTAL (excédent)		4 604 785,50	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-1 547 577,87	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		3 057 207,63	

Le résultat total 2025 du budget annexe Eau s'élève à près de 3,1 M€, après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2025 (- 1,5 M€) financé par l'excédent d'investissement (+ 0,5 M€) et une partie du résultat de la section de fonctionnement (+ 4,1 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2026 et contribuent à son équilibre.

4. Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)						
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024-2025 en %
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement						
Dépenses de fonctionnement :						
Dépenses de personnel	4 490 093	5 082 893	4 616 754	90,8%	+126 661	2,8%
Dépenses de fonctionnement courant	7 132 011	9 060 799	7 194 868	79,4%	+62 857	0,9%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	335 647	356 296	285 819	80,2%	-49 828	-14,8%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	11 957 751	14 499 988	12 097 441	83,4%	+139 690	1,2%
Epargne brute	8 074 645	12 832 737	8 432 237	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	20 032 396	27 332 725	20 529 679	75,1%	+497 282	2,5%
Recettes de fonctionnement :						
Redevance assainissement	13 898 320	15 123 000	15 552 441	102,8%	+1 654 121	11,9%
Eaux pluviales	1 614 766	1 727 468	1 727 468	100,0%	+112 702	7,0%
Autres recettes de fonctionnement	4 519 310	2 766 000	3 249 769	117,5%	-1 269 540	-28,1%
Reprise des résultats de N-1	-	7 716 257	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	20 032 396	27 332 725	20 529 679	75,1%	+497 282	2,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement						
Dépenses d'investissement :						
Travaux réseaux et branchements	3 323 323	5 400 819	3 080 846	57,0%	-242 477	-7,3%
Construction et bâtiments	2 360 266	5 330 651	3 006 336	56,4%	+646 070	27,4%
Mobilier, Matériel	676 500	1 080 756	505 843	46,8%	-170 656	-25,2%
Autres dépenses d'investissement	807 424	742 295	372 729	50,2%	-434 695	-53,8%
Remboursement du capital de la dette	2 108 119	2 241 524	2 145 082	95,7%	+36 964	1,8%
Total des dépenses d'investissement	9 275 631	14 796 045	9 110 837	61,6%	-164 794	-1,8%
Recettes d'investissement :						
Subventions	2 077 751	2 146 759	666 691	31,1%	-1 411 060	-67,9%
Autres recettes d'investissement	10 383	-	107	-	-10 276	-99,0%
Affectation des résultats de N-1	-	2 268 262	1 709 988	75,4%	+1 709 988	-
Recours à l'emprunt	0	5 048 753	0	0,0%	0	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 088 134	9 463 774	2 376 786	25,1%	+288 652	13,8%
Epargne brute	8 074 645	12 832 737	8 432 237	-	-	-
Total des recettes d'investissement	10 162 779	22 296 511	10 809 024	48,5%	+646 245	6,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	21 233 382	29 296 033	21 208 278	72,4%	-25 104	-0,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	22 120 531	36 796 499	22 906 465	62,3%	+785 935	3,6%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	9 984 519		9 972 718			

a) Le Fonctionnement (20,5 M€)

En dépenses :

Les dépenses de personnel atteignent 4,6 M€ (taux de réalisation de 90,8 %) et représentent 38,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. A l'instar du budget Eau, leur progression de 2,8 % s'explique essentiellement par l'intégration en année pleine des mesures locales mises en œuvre en juillet 2024, par le Glissement Vieillesse Technicité (lié aux évolutions de carrière), ainsi que par l'augmentation des cotisations CNRACL (+ 3 points par an sur la période 2025-2028).

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 7,2 M€ et couvrent notamment l'achat d'énergie (- 0,4 M€ par rapport à 2024), de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations, de maintenance et le coût de la valorisation des boues d'épuration. Elles incluent également les frais de formation, la contribution aux charges du budget principal (1 M€) et celle versée au budget eau (0,2 M€).

Ces dépenses enregistrent globalement une légère hausse (+ 63 K€, soit + 0,9 %) par rapport à 2024.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'établit à 286 K€, en diminution de 50 K€ par rapport à 2024.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 20,5 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- **la redevance d'assainissement** (15,6 M€), en hausse de 11,9 %, soit + 1,7 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par des effets de facturation :
 - en 2024, seulement 2 des 6 communes de l'ex-SIAC, reprises en régie, ont été facturées sur une période de consommation de 12 mois (6 300 abonnés). En 2025, l'ensemble des communes de l'ex-SIAC ont été facturées 2 fois sur une base semestrielle (ce qui correspond à 12 mois de consommation) ;
 - en 2024, la commune de Pugey a été facturée qu'une fois sur la base semestrielle alors qu'en 2025 elle l'a été sur la base de 2 semestres de consommation (ce qui correspond à 12 mois de consommation) ;
 - en 2024, les communes de Fontain et Nancray n'ont pas été facturées, alors qu'en 2025 elles l'ont été sur la base de 2 semestres de consommation (12 mois de consommation). A noter que ces 3 communes (Pugey, Fontain et Nancray) comptent 1 001 abonnés en assainissement.
- **la contribution du budget principal pour les eaux pluviales** (1,7 M€) est en évolution de + 7 % (+ 0,1 M€) du fait de l'application d'un taux d'inflation prévisionnel 2025 de + 1,8 %, à laquelle s'ajoute la prise en compte de la fin de la Délégation de Service Public pour la commune de Nancray, ainsi que de l'intégration du poste de gestion des eaux pluviales au budget assainissement;
- **les autres recettes de fonctionnement** (3,2 M€), comprennent notamment la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (0,9 M€), la revente du biogaz (1,4 M€), les travaux de branchement, les contrôles de conformité, l'admission des matières de vidange et des subventions.
A noter qu'en 2024, ces recettes intégraient des produits exceptionnels à hauteur de 0,8 M€, liés notamment au remboursement de frais consécutifs au sinistre de l'unité de méthanisation à Port Douvot et à l'indemnisation obtenue dans le cadre du contentieux relatif au poste de refoulement de Grandfontaine. De plus, à compter de 2025, la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau a été supprimée (0,5 K€ encaissés en 2024).

b) L'investissement (9,1 M€)

En dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement réalisées s'établissent à 9,1 M€, dont 7 M€ de dépenses d'équipement.

En incluant le budget Eau ainsi que la composante eaux pluviales du budget principal, cela représente 14,4 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2025 au titre de la compétence Eau et Assainissement.

En 2025, les travaux consacrés aux réseaux, aux branchements et au repérage cartographique des réseaux ont mobilisé 3,1 M€.

Les investissements liés aux bâtiments représentent 3 M€ et ont porté notamment sur :

- les travaux de sécurisation et de réfection de sites ;
- les interventions et la maintenance du système de télégestion ;
- les travaux de rénovation de différentes stations notamment la STEP de Torpes ;
- les travaux électriques, de maintenance, de changement de pompes, d'automates sur les ouvrages.

Les acquisitions de mobiliers, matériels et véhicules s'élèvent à 0,5 M€.

Par ailleurs, 0,4 M€ ont été consacrés à d'autres dépenses d'investissement, principalement liées à des études.

Le remboursement du capital de la dette atteint 2,1 M€, en hausse de 37 K€ du fait du vieillissement de la dette, le budget Assainissement s'étant parallèlement désendetté de 2,1 M€ entre 2024 et 2025.

En recettes :

Hors épargne brute, le financement de l'investissement repose principalement sur 0,7 M€ de subventions perçues, dont 0,6 M€ dédiés aux travaux sur les réseaux en provenance de l'Agence de l'Eau et du Département, et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire de 2024, à hauteur de 1,7 M€.

Aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2025.

c) Résultats 2025 du Budget annexe Assainissement

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	6 906 863,34	1 800 811,39
	DEPENSES REELLES	12 097 441,18	9 110 836,90
	TOTAL DEPENSES	19 004 304,52	10 911 648,29
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	1 784 815,89	6 922 858,84
	RECETTES REELLES	20 529 678,58	2 376 786,46
	TOTAL RECETTES	22 314 494,47	9 299 645,30
Résultat de l'exercice		3 310 189,95	-1 612 002,99
Résultat à la fin de l'exercice précédent		7 716 257,42	558 273,52
Résultat de clôture		11 026 447,37	-1 053 729,47
RESULTAT TOTAL (excédent)		9 972 717,90	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-3 524 119,54	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		6 448 598,36	

Le résultat total 2025 du budget annexe Assainissement s'élève à 6,4 M€, après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2025 (- 3,5 M€) et du déficit de la section d'investissement (- 1,1 M€) financés par le résultat de la section de fonctionnement (+ 11 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2026 et ont contribué à son équilibre.

5. Le budget annexe Chauffage Urbain

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)						
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation 2025	Evolution 2024-2025 en €	Evolution 2024-2025 en %
FONCTIONNEMENT du budget annexe Chauffage urbain						
Dépenses de fonctionnement :						
Dépenses de personnel	107 753	249 778	118 388	47,4%	+10 635	9,9%
Dépenses de fonctionnement courant	114 933	230 778	138 227	59,9%	+23 293	20,3%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	804 672	1 127 741	872 389	77,4%	+67 717	8,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	1 027 358	1 608 297	1 129 004	70,2%	+101 646	9,9%
Epargne brute	1 063 669	5 099 987	3 016 659	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	2 091 027	6 708 284	4 145 663	61,8%	+2 054 636	98,3%
Recettes de fonctionnement :						
Redevance fermier Chauffage Urbain	1 665 159	1 701 300	1 948 379	114,5%	+283 220	17,0%
Chauffage urbain produit cogénération	136 991	135 000	241 350	178,8%	+104 359	76,2%
Frais de raccordement	254 342	1 842 000	1 953 934	106,1%	+1 699 592	-
Autres recettes de fonctionnement	34 535	0	2 000	-	-32 535	-94,2%
Reprise des résultats N-1	-	3 029 984	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	2 091 027	6 708 284	4 145 663	61,8%	+2 054 636	98,3%
INVESTISSEMENT du budget annexe Chauffage urbain						
Dépenses d'investissement :						
Travaux conformité chaufferie	125 149	194 098	16 132	8,3%	-109 017	-87,1%
Travaux développement et amélioration réseau	9 641 009	13 473 505	8 183 087	60,7%	-1 457 922	-15,1%
Mobilier, Matériel	-	6 050	-	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	1 064 392	1 379 067	1 354 342	98,2%	+289 950	27,2%
Total des dépenses d'investissement	10 830 550	15 052 720	9 553 561	63,5%	-1 276 989	-11,8%
Recettes d'investissement :						
Subventions	3 721 478	2 431 813	2 431 813	100,0%	-1 289 665	-34,7%
Affectation du résultat N-1	-	4 671 463	87 157	1,9%	+87 157	-
Recours à l'emprunt	10 000 000	6 570 377	1 300 000	19,8%	-8 700 000	-87,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	13 721 478	13 673 653	3 818 970	27,9%	-9 902 508	-72,2%
Epargne brute	1 063 669	5 099 987	3 016 659	-	-	-
Total des recettes d'investissement	14 785 147	18 773 641	6 835 629	36,4%	-7 949 518	-53,8%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	11 857 908	16 661 017	10 682 565	64,1%	-1 175 343	-9,9%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	15 812 505	20 381 938	7 964 632	39,1%	-7 847 872	-49,6%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	7 701 448		4 896 358			

a) Le fonctionnement (4,1 M€)

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

En dépenses :

Les dépenses de personnel s'élèvent à 118 K€, en progression de 11 K€ (+ 9,9 %). Cette hausse s'explique principalement par le renforcement des effectifs, en lien avec l'extension du réseau de chaleur.

Les dépenses de fonctionnement courant atteignent 138 K€. Elles regroupent notamment les coûts liés au contrat de prestations de service, des frais d'études sur l'exploitation et l'organisation du

réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal, des frais d'honoraires et de publication, ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

Le remboursement des **intérêts de la dette** représente 0,9 M€ et augmente de 78 K€ (hors commissions bancaires), du fait de l'augmentation de l'encours de la dette liée à la mobilisation d'emprunts pour le financement du développement du réseau de chaleur.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la redevance versée par le fermier (1,9 M€), du produit de cogénération (0,2 M€) et de l'encaissement de frais de raccordement au réseau de chaleur (2 M€). Concernant ce dernier poste, son évolution est importante du fait de l'extension du réseau mais également de part un différé d'encaissement (de 2024 sur 2025).

b) L'investissement (9,6 M€)

En dépenses :

Les dépenses d'équipement (8,2 M€) concernent quasi-exclusivement les travaux de développement du réseau de chaleur, structurés en trois phases. En 2025, les investissements ont principalement porté sur la poursuite des travaux de la tranche 1, engagée en 2023, ainsi que sur le lancement de la tranche 2.

Ces opérations comprennent l'extension du réseau et le raccordement de nouveaux abonnés depuis la zone des Tilleroyes jusqu'à la zone Grette et vers le lycée Jules Haag (tranche 1), ainsi que le raccordement de bâtiments situés à l'entrée de la boucle (tranche 2).

Elles intègrent également des travaux de mise en conformité et de sécurisation des installations de production de chaleur (16 K€).

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 1,4 M€.

En recettes :

Hors autofinancement, **les recettes d'investissement** reposent essentiellement sur le recours à l'emprunt (1,3 M€ mobilisés en 2025) et sur la perception de 2,4 M€ de subventions attribuées par l'ADEME, obtenues dans le cadre des travaux d'extension du réseau de chaleur.

c) Résultats 2025 du Budget annexe Chauffage Urbain

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	1 378 140,00	2 201 240,70
	DEPENSES REELLES	1 129 003,59	9 553 561,49
TOTAL DEPENSES		2 507 143,59	11 754 802,19
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	451 579,09	3 127 801,61
	RECETTES REELLES	4 145 662,57	3 818 969,78
TOTAL RECETTES		4 597 241,66	6 946 771,39
Résultat de l'exercice		2 090 098,07	-4 808 030,80
Résultat à la fin de l'exercice précédent		3 029 984,06	4 584 306,20
Résultat de clôture		5 120 082,13	-223 724,60
RESULTAT TOTAL (excédent)		4 896 357,53	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-3 770 671,56	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		1 125 685,97	

Le résultat total 2025 du budget annexe Chauffage Urbain s'élève à 1,1 M€, après couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2025 (- 3,8 M€) et du déficit de la section d'investissement (- 0,2 M€) financés par le résultat de la section de fonctionnement (+ 5,1 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2026 et contribuent à son équilibre.

6. Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	5 282	85 800	555	0,6%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	5 282	85 800	555	0,6%
Autofinancement	33 108	-7 600	24 657	-324,4%
Total des dépenses de fonctionnement	38 390	78 200	25 212	32,2%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	38 390	78 200	25 212	49,1%
Total des recettes de fonctionnement	38 390	78 200	25 212	49,1%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie		74 783		0,0%
Total des dépenses d'investissement	0	74 783	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal				
remboursement dépôts de garantie				
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	0	0	0	
Autofinancement	33 108	-7 600	24 657	-324,4%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		82 383		
Total des recettes d'investissement	33 108	74 783	24 657	33,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	5 282	160 583	555	0,3%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	38 390	160 583	25 212	15,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	82 383		107 041	

En 2025, les frais divers de fonctionnement représentent 555 € (taxe foncière).
Des ventes ont été constatées à hauteur de 25 K€.

Résultats 2025 du budget annexe Zone du Noret

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	25 212,00	554,77
	DEPENSES REELLES	554,77	0,00
	TOTAL DEPENSES	25 766,77	554,77
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	554,77	25 212,00
	RECETTES REELLES	25 212,00	0,00
	TOTAL RECETTES	25 766,77	25 212,00
Résultat de l'exercice		0,00	24 657,23
Résultat à la fin de l'exercice précédent			82 383,47
Résultat de clôture		0,00	107 040,70
RESULTAT TOTAL (excédent)		107 040,70	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		0,00	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		107 040,70	

Le résultat total 2025 du budget annexe Zone du Noret s'élève à 107 K€. Il a été repris par anticipation au BP 2026.

7. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, terrains, travaux et frais accessoires	84 344	188 940	62 598	33,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	84 344	188 940	62 598	33,1%
Autofinancement	-16 869	8 387 236	-62 598	-0,7%
Total des dépenses de fonctionnement	67 475	8 576 176	0	0,0%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	67 475	363 925		0,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		11 897 110		
Total des recettes de fonctionnement	67 475	12 261 035	0	0,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses d'investissement :				
Dépôts de garantie	46 004	200 712		0,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		8 186 524		
Total des dépenses d'investissement	46 004	8 387 236	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
dépôts de garantie				
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	0	0	0	
Autofinancement	-16 869	8 387 236	-62 598	-0,7%
Total des recettes d'investissement	-16 869	8 387 236	-62 598	-0,7%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	130 348	8 576 176	62 598	0,7%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	67 475	12 261 035	0	0,0%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	3 710 586		3 647 988	

Les dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2025 s'élèvent à 63 K€ et correspondent essentiellement à des travaux sur les zones de l'Echange, de Serre les Sapins et de Pouilley-les-Vignes.

Aucune vente n'a été réalisée.

L'autofinancement négatif en opérations réelles de la section de fonctionnement correspond à la comptabilisation des opérations d'ordre de stock en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Résultats 2025 du Budget annexe AIBO

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	8 149 227,10	8 211 824,88
	DEPENSES REELLES	62 597,78	0,00
	TOTAL DEPENSES	8 211 824,88	8 211 824,88
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	8 211 824,88	8 149 227,10
	RECETTES REELLES	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES	8 211 824,88	8 149 227,10
Résultat de l'exercice		0,00	-62 597,78
Résultat à la fin de l'exercice précédent		11 897 110,10	-8 186 524,24
Résultat de clôture		11 897 110,10	-8 249 122,02
RESULTAT TOTAL (excédent)		3 647 988,08	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		0,00	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		3 647 988,08	

Le budget annexe AIBO affiche pour 2025 un résultat global de 3,6 M€. Le déficit d'investissement, qui s'établit à - 8,2 M€, est compensé par un excédent de fonctionnement de 11,9 M€, issu de la reprise des excédents accumulés par le SMAIBO lors de sa dissolution. Ces résultats ont été intégrés de manière anticipée au BP 2026.

8. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2024	Budget 2025	CFU 2025	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses de fonctionnement :				
Terrains à aménager	441 319	462 904	0	0,0%
Etudes, travaux et frais accessoires	53 074	673 594	291 780	43,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	494 393	1 136 498	291 780	25,7%
Autofinancement	-494 393	-422 712	-291 780	69,0%
Total des dépenses de fonctionnement	0	713 786	0	0,0%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes		682 080		0,0%
Produits exceptionnels et subventions		31 706		0,0%
Total des recettes de fonctionnement	0	713 786	0	0,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie				
Total des dépenses d'investissement	0	0	0	
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	494 393	422 712	291 780	69,0%
Remboursement dépôts de garantie				
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	494 393	422 712	291 780	69,0%
Autofinancement	-494 393	-422 712	-291 780	69,0%
Total des recettes d'investissement	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	494 393	1 136 498	291 780	25,7%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	494 393	1 136 498	291 780	25,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0	0	0	

Les dépenses de 2025 à hauteur de 292 K€ concernent principalement des travaux pour les ZAE de Saint-Vit /Les Grands Vaubrenots (205 K€), Gennes (29 K€) et Saône- Chenau Blond (4 K€), ainsi que des études pour la ZAE Champs Pusy et Pouilley-Pelousey (53 K€).

En recettes d'investissement, une avance en provenance du budget principal a été versée pour un montant de 292 K€.

L'autofinancement négatif en opérations réelles de la section de fonctionnement correspond à la comptabilisation des opérations d'ordre de stock en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Résultats 2025 du Budget annexe Autres ZAE

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	DEPENSES D'ORDRE	0,00	291 779,98
	DEPENSES REELLES	291 779,98	0,00
	TOTAL DEPENSES	291 779,98	291 779,98
RECETTES	RECETTES D'ORDRE	291 779,98	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	291 779,98
	TOTAL RECETTES	291 779,98	291 779,98
Résultat de l'exercice		0,00	0,00
Résultat à la fin de l'exercice précédent		0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00	0,00
RESULTAT TOTAL (excédent)		0,00	
Besoin de financement des Restes à Réaliser		0,00	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2026		0,00	

Le résultat total 2025 du budget annexe Autres ZAE ne fait apparaître aucun déficit ni excédent.

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Ludovic FAGAUT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit Mme Catherine BARTHELET comme Présidente de séance. Mme Anne VIGNOT et M. Ludovic FAGAUT, Président, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain,**
- **prend acte de la reprise au budget 2026 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 5 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

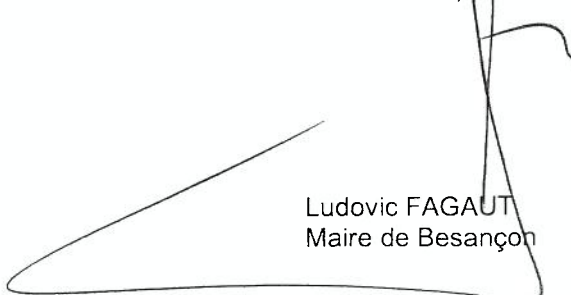
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Présentation par chapitres budgétaires du CFU 2025, hors résultats

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 176 408,79
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	53 198 569,78
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 820 919,57
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 286 637,74
	66 CHARGES FINANCIERES	238 935,99
	67 CHARGES SPECIFIQUES	43 719,6
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	122 765 191,47
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 397 590,17
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	12 397 590,17
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	135 162 781,64

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 483 209,71
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	236 264,13
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	921 590,62
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	14 912 330,78
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 485 119,27
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 963 097,02
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	15 114 344,35
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	859 825
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	454 152,49
	45811 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC	763 084,24
	45812 OPERATION SOUS MANDAT LEARNING CENTER	66 976,73
	45813 OPERATION SOUS MANDAT AREA SPORT	6 240
	45814 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	1 490 888,51
	45815 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	12 672,57
	45817 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	2 719 567,49
	45819 OPSA CD25	647 104,51
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	73 136 467,42
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 871 964,48
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	981 835,03
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	12 853 799,51
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	85 990 266,93

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	752 533,36
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 300 339,86
	731 FISCALITE LOCALE	38 615 327,44
	73 IMPOTS ET TAXES	67 024 717,1
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 426 508,98
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 607 760,76
	76 PRODUITS FINANCIERS	60 216,04
	77 PRODUITS SPECIFIQUES	62 206,33
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	147 849 609,87
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 871 964,48
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	11 871 964,48
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	159 721 574,35

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 775 660,98
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 471 077,12
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 575
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 745,5
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	237 916,57
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	426 068,04
	45821 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC	1 744 552,49
	45823 OPERATION SOUS MANDAT AREA SPORT	302 010
	45824 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	2 089 219,08
	45825 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	1 084 822,11
	45827 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	1 594 439,32
	45829 OPSA CD25	703 097,04
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	61 438 183,25
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 397 590,17
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	981 835,03
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	13 379 425,2
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	74 817 608,45

BA TRANSPORTS

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	011 Charges a caractere general	58 333 752,76
	012 Charges de personnel	712 665,75
	014 Attenuation de produits	58 847,84
	65 Autres charges de gestion courante	7,71
	66 Charges financieres	2 710 190,37
	67 Charges exceptionnelles	2 275,57
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	61 817 740
O	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 220 982,77
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	13 220 982,77
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	75 038 722,77

DEPENSES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	16 Emprunts et dettes assimilées	7 198 424
	20 Immobilisations incorporelles	257 606,91
	21 Immobilisations corporelles	4 343 788,34
	23 Immobilisations en cours	10 266 102,19
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	22 065 921,44
O	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 912,69
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 818 912,69
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	24 884 834,13

RECETTES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	70 Produits des services	12 270 555,32
	73 Impots et taxes	40 641 401,25
	74 Dotations, subventions et participations	20 399 621,15
	75 Autres produits de gestion courante	231 607,82
	77 Produits exceptionnels	99 489,01
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	73 642 674,55
O	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 912,69
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 818 912,69
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	76 461 587,24

RECETTES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	10 Dotations Fonds divers Reserves	3 742 043,12
	13 Subventions d'investissement reçues	99 643,57
	16 Emprunts et dettes assimilées	10 000 000
	21 Immobilisations corporelles	5 492,18
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	13 847 178,87
O	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 220 982,77
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	13 220 982,77
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	27 068 161,64

BA DECHETS

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 230 779,07
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 750 380,72
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	69 744,62
	66 CHARGES FINANCIERES	46 859,65
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	87 734,21
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	27 185 498,27
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 991,45
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 200 991,45
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	28 386 489,72

DEPENSES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	153 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 430 514,46
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	3 583 514,46
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 021,56
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	48 021,56
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 631 536,02

RECETTES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	120 022,75
	70 VENTES PRODUITS FABR, PRESTATIONS, MARCH	26 397 624,81
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 703 146,53
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 149,91
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 298
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	29 317 242
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 021,56
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	48 021,56
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	29 365 263,56

RECETTES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 089 773,57
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 880,44
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 600 000
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	2 751 654,01
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 991,45
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 200 991,45
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 952 645,46

BA ZA NORET

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	554,77
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		554,77
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 212
SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE		25 212
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		25 766,77

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	554,77
SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE		554,77
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		554,77

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	25 212
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		25 212
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	554,77
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE		554,77
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		25 766,77

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 212
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE		25 212
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		25 212

BA AIBO

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 597,78
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		62 597,78
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 149 227,1
SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 149 227,1
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 211 824,88

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 211 824,88
SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 211 824,88
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 211 824,88

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 211 824,88
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 211 824,88
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 211 824,88

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 149 227,1
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 149 227,1
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 149 227,1

BA AUTRES ZAE

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	291 779,98
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		291 779,98
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		291 779,98

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	291 779,98
SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE		291 779,98
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		291 779,98

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	291 779,98
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE		291 779,98
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		291 779,98

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	291 779,98
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		291 779,98
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		291 779,98

BUDGET EAU

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 205 343,66
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 974 705,7
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 628 259
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 062,97
	66 CHARGES FINANCIERES	200 886,52
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	166 508,64
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	12 201 766,49
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 827 282,09
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 827 282,09
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	17 029 048,58

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	588 371,83
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	207 367,48
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 420 047,07
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	434 193,58
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	7 649 979,96
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 187 944,57
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	174 963,87
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 362 908,44
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 012 888,4

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 307,17
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	16 953 457,76
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 284
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 407,11
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 103,25
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	17 045 559,29
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 187 944,57
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 187 944,57
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	18 233 503,86

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 675 610,74
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	979 565,72
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	176,22
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	5 655 352,68
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 827 282,09
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	174 963,87
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 002 245,96
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 657 598,64

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 684 935,71
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 620 249,65
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 464,78
	66 CHARGES FINANCIERES	285 554,31
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	442 236,73
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	12 097 441,18
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 906 863,34
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 906 863,34
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	19 004 304,52

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 145 082,28
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	537 596,39
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 426 240,08
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 001 918,15
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	9 110 836,9
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 784 815,89
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	15 995,5
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 800 811,39
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 911 648,29

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	18 016,21
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	20 451 437,99
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	52 646,37
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 179,26
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 398,75
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	20 529 678,58
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 784 815,89
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 784 815,89
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	22 314 494,47

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 709 988,19
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	666 669
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21,99
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	107,28
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	2 376 786,46
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 906 863,34
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	15 995,5
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 922 858,84
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 299 645,3

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 196,52
	012 CHARGES DE PERSONNEL	118 387,86
	66 CHARGES FINANCIERES	872 388,91
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 030,3
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	1 129 003,59
O	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 378 140
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 378 140
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 507 143,59

DEPENSES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 354 342,11
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 132
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 183 087,38
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	9 553 561,49
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	451 579,09
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 749 661,61
	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 201 240,7
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 754 802,19

RECETTES FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	533 136,91
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 950 379,2
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 662 146,46
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	4 145 662,57
O	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	451 579,09
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	451 579,09
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 597 241,66

RECETTES INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE	CFU 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	87 157,28
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 431 812,5
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 300 000
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	3 818 969,78
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 378 140
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 749 661,61
	SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 127 801,61
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 946 771,39

Présentation du CFU 2025 consolidé toutes opérations

FONCTIONNEMENT		CFU 2025	INVESTISSEMENT		CFU 2025	CFU 2025
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		48 106 288,92	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		29 589 853,92	77 696 142,84
TOTAL DEPENSES REELLES		237 551 573,53	TOTAL DEPENSES REELLES		125 100 281,67	362 651 855,2
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		285 657 862,45	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		154 690 135,59	440 347 998,04
TOTAL RECETTES D'ORDRE		26 667 397,91	TOTAL RECETTES D'ORDRE		51 028 744,93	77 696 142,84
TOTAL RECETTES REELLES		292 555 638,86	TOTAL RECETTES REELLES		90 179 905,03	382 735 543,89
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		319 223 036,77	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		141 208 649,96	460 431 686,73

Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM
		CFU 2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	598 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	727 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	273 €
	<i>soit 347 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
4	Encours de dette/population	43 €
5	DGF/population	90 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,3%
7	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	82,8%
8	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	17,8%
9	Epargne nette/recettes réelles de fonctionnement	17,2%
10	Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	5,9%
11	Encours de dette/Epargne brute	0,3 années

** Moyennes nationales des 4 Communautés d'Agglomération et des 8 Communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole*

Annexe 3 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030
Mutualité Française du Doubs	231 579	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900
Les Bruyères Association	143 566	143 566	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	16 227	16 011	13 948	13 800	13 652	13 504	13 356	13 208	13 060	12 913
EMMAUS	12 338	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502
SPL Territoire 25	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092	
Sedia	229 346	114 673								
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	0	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218
Société Foncière Habitat et Humanisme	22 532	23 507	23 539	23 704	23 871	24 039	24 208	24 379	24 551	24 725
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 599 195	1 563 984	1 552 045	1 338 224	1 157 883	882 304	823 603	757 759	530 506	374 237
AXENTIA	2 330 527	59 254	56 883	56 883	56 883	56 883	147 897	145 621	143 346	141 071
LOGE.GBM	2 849 644	2 972 470	2 974 717	2 875 681	2 892 341	2 887 688	2 904 782	2 923 592	2 821 676	2 823 068
NEOLIA	2 453 988	2 501 259	2 747 963	2 752 987	3 233 318	3 086 460	4 941 816	2 467 052	2 332 048	2 310 361
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 876 465	1 989 896	1 991 151	1 927 390	1 937 700	1 948 127	1 958 672	1 969 336	1 980 121	1 931 430
CDC HABITAT	0	51 589	46 708	46 892	47 078	47 266	47 456	47 647	47 841	48 036
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	95 256	95 256	79 812	79 812	79 812	79 811	79 812	79 811	79 812	79 812
SCI CITY BESANCON	0	0	140 870	261 797	257 493	253 188	248 884	244 579	240 275	235 971
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	0	138 488	247 694	242 749	237 803	232 858	227 912	222 967	218 021	213 076
ADOMA	182 323	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	116 402	116 918	202 619	203 139	203 661	204 186	204 713	205 242	205 774	206 308
TOTAL GENERAL	12 461 974	10 587 824	10 993 832	10 733 722	11 046 939	10 616 539	12 518 115	9 990 979	9 521 595	9 219 774

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980
Mutualité Française du Doubs	216 882	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	177 205	94 231
Les Bruyères Association	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	12 765	12 617	12 469	8 019	7 480	7 332	7 184	7 036	6 888	6 740
EMMAUS	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	14 876				
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218
Société Foncière Habitat et Humanisme	24 901	25 078	25 256	25 436	25 618	25 802	25 987	26 173	26 362	26 552
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	290 833	183 441	125 632	101 156						
AXENTIA	138 795	136 520	134 245	131 969	129 694	127 419	125 143	122 868	120 593	118 317
LOGE.GBM	2 842 352	2 801 172	2 796 028	2 808 242	2 858 682	2 729 163	2 746 838	2 690 722	2 690 959	2 690 305
NEOLIA	2 308 233	2 298 814	2 230 769	2 220 365	2 221 453	2 212 439	2 208 833	2 222 429	2 233 001	2 171 161
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 824 391	1 833 960	1 843 638	1 783 764	1 711 305	1 656 091	1 254 108	1 260 967	1 244 286	1 247 041
CDC HABITAT	48 234	48 433	48 634	48 838	49 043	49 251	49 460	49 672	49 885	50 101
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	79 812	79 812	79 811	79 811	79 812	79 812	79 812	79 812	118 137	117 533
SCI CITY BESANCON	231 666	227 362	223 057	218 753	214 448	210 144	205 840	201 535	197 231	192 926
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	208 130	203 185	198 239	193 294	188 349	183 403	89 847			
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	206 844	207 383	207 924	208 468	209 014	209 562	210 113	210 666	211 222	211 780
TOTAL GENERAL	9 018 999	8 843 096	8 706 320	8 604 026	8 466 103	8 246 291	7 739 458	7 603 469	7 597 790	7 444 005

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	143 275	138 570	133 865	65 167						
Mutualité Française du Doubs	47 116									
Les Bruyères Association	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	6 593	6 445	6 297	6 149	6 001	5 853	5 705	5 558	5 410	
EMMAUS										
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	45 218									
Société Foncière Habitat et Humanisme	26 744	26 937	27 132	11 621	10 362	10 419	7 119	7 161	7 205	7 248
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										
AXENTIA	116 042	113 767	111 491	109 216	106 941	104 665	102 390	100 115	97 839	95 564
LOGE.GBM	2 587 609	2 559 407	2 554 403	2 519 620	2 413 094	2 358 561	2 034 571	1 798 968	1 669 340	1 328 641
NEOLIA	2 043 379	1 965 481	1 907 055	1 899 406	1 835 982	1 794 092	1 514 636	1 225 162	954 267	957 180
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 255 123	1 167 453	1 175 416	1 139 366	1 147 257	1 094 513	995 943	962 163	874 587	821 701
CDC HABITAT	50 319	50 540	50 762	50 987	51 213	51 443	51 674	51 908	52 144	52 382
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	116 929	116 325	115 722	115 118	114 514	113 910	113 307	112 703	112 099	111 495
SCI CITY BESANCON	188 622	184 317	90 545							
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR										
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	212 341	212 904	213 469	214 037	214 608	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183
TOTAL GENERAL	7 163 427	6 866 264	6 710 274	6 454 806	6 224 090	5 942 757	5 234 646	4 673 038	4 182 192	3 783 513

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté										
Mutualité Française du Doubs										
Les Bruyères Association	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)										
EMMAUS										
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés										
Société Foncière Habitat et Humanisme	6 302	6 346	6 391	6 436	2 283	2 290	1 346	1 348	1 351	1 353
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										
AXENTIA	93 289									
LOGE.GBM	1 245 151	1 199 809	1 024 819	952 886	860 407	800 960	696 385	573 211	538 148	432 363
NEOLIA	959 476	952 700	907 465	840 145	808 902	805 746	784 921	667 112	589 505	463 121
OPH du Département du Doubs Habitat 25	807 372	662 653	510 741	485 771	390 936	366 037	344 873	321 534	298 790	244 714
CDC HABITAT	52 623	24 568	24 814	25 062	25 313	25 566	25 822	26 080	26 341	26 604
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	110 892	110 288	109 684	109 080	108 477	28 061	27 458	26 854		
SCI CITY BESANCON										
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR										
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183			
TOTAL GENERAL	3 684 405	3 365 666	2 993 216	2 828 682	2 605 619	2 325 267	2 177 409	1 827 562	1 665 557	1 379 579

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	ANNEE 2072	ANNEE 2073	ANNEE 2074
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté										
Mutualité Française du Doubs										
Les Bruyères Association	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454					
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)										
EMMAUS										
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés										
Société Foncière Habitat et Humanisme	283	286	288	291						
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										
AXENTIA										
LOGE.GBM	330 772	270 799	208 756	182 418	157 352	143 594	115 299	57 696	53 453	28 963
NEOLIA	353 923	346 789	293 234	260 395	254 422	255 888	242 123	205 853	203 181	82 887
OPH du Département du Doubs Habitat 25	198 700	154 224	106 168	102 951	59 612	49 672	39 277	24 735	18 309	6 930
CDC HABITAT	26 870									
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM										
SCI CITY BESANCON										
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR										
ADOMA	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360
ICF HABITAT NORD EST										
TOTAL GENERAL	925 363	786 912	623 260	560 869	486 200	456 513	404 059	295 644	282 302	126 140

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2075	ANNEE 2076	ANNEE 2077	ANNEE 2078	ANNEE 2079	ANNEE 2080	ANNEE 2081	ANNEE 2082	ANNEE 2083	ANNEE 2084
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté										
Mutualité Française du Doubs										
Les Bruyères Association										
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)										
EMMAUS										
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés										
Société Foncière Habitat et Humanisme										
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										
AXENTIA										
LOGE.GBM	25 938	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513
NEOLIA	22 559	20 969	20 753	20 540	20 328	20 119	19 912	19 708	19 505	19 305
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 924	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682
CDC HABITAT										
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM										
SCI CITY BESANCON										
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR										
ADOMA										
ICF HABITAT NORD EST										
TOTAL GENERAL	50 421	34 164	33 948	33 734	33 523	33 314	33 107	32 903	32 700	32 500

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2085	ANNEE 2086	ANNEE 2087	ANNEE 2088	ANNEE 2089	ANNEE 2090	ANNEE 2091	ANNEE 2092	ANNEE 2093	ANNEE 2094
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté										
Mutualité Française du Doubs										
Les Bruyères Association										
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)										
EMMAUS										
SPL Territoire 25										
Sedia										
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés										
Société Foncière Habitat et Humanisme										
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										
AXENTIA										
LOGE.GBM	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513
NEOLIA	19 107	18 911	18 718	18 526	18 336	18 149	17 963	17 780	17 598	17 419
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682
CDC HABITAT										
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM										
SCI CITY BESANCON										
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR										
ADOMA										
ICF HABITAT NORD EST										
TOTAL GENERAL	32 302	32 106	31 912	31 721	31 531	31 344	31 158	30 975	30 793	30 614

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2095	ANNEE 2096	ANNEE 2097	ANNEE 2098	ANNEE 2099	ANNEE 2100	ANNEE 2101	ANNEE 2102	ANNEE 2103	ANNEE 2104	ANNEE 2105	ANNEE 2106	TOTAUX
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté													4 334 428
Mutualité Française du Doubs													4 261 155
Les Bruyères Association													4 326 628
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)													282 217
EMMAUS													384 236
SPL Territoire 25													568 363
Sedia													344 019
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés													904 353
Société Foncière Habitat et Humanisme													674 762
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													11 280 801
AXENTIA													5 632 133
LOGE.GBM	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513			88 637 403
NEOLIA	17 241	17 066	16 892	16 720	16 550	16 382	16 215	16 051	15 888	15 727	15 567	15 410	78 111 090
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 681		51 049 725
CDC HABITAT													1 745 101
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM													3 476 080
SCI CITY BESANCON													4 469 504
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR													3 246 016
ADOMA													8 210 680
ICF HABITAT NORD EST													6 051 494
TOTAL GENERAL	30 436	30 261	30 087	29 915	29 745	29 577	29 410	29 246	29 083	28 921	17 248	15 410	277 990 187

Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique 2025 de GRAND BESANCON METROPOLE

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au Compte Financier Unique. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE GRAND BESANCON METROPOLE

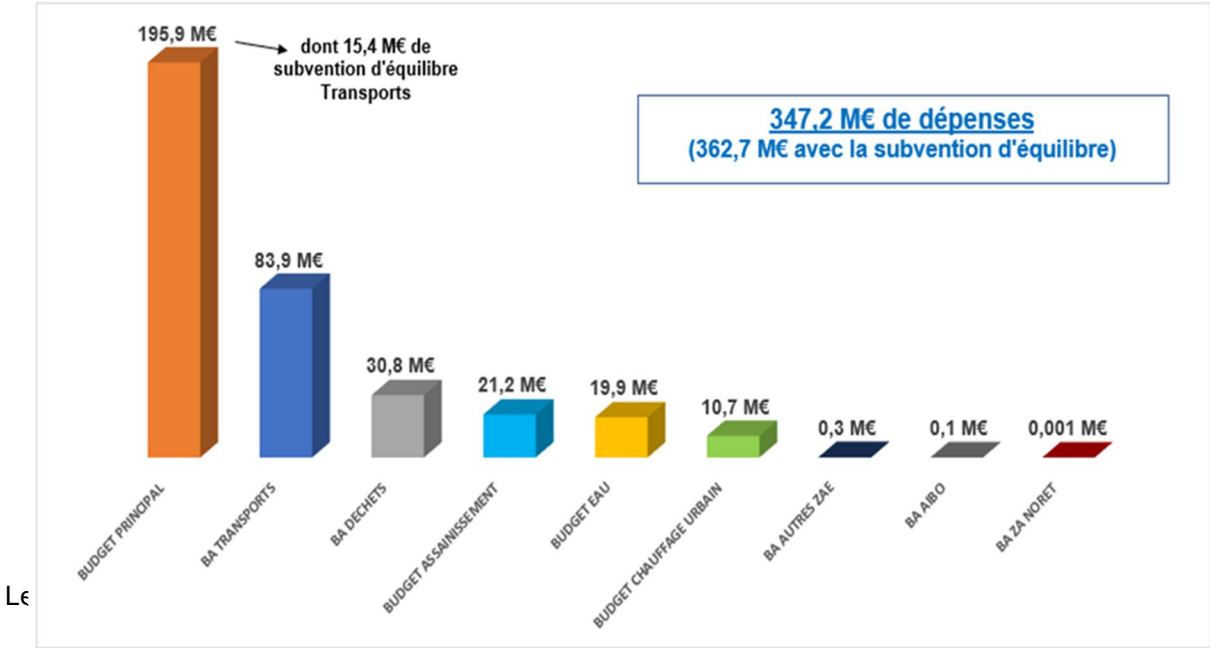
L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et le décret d'application n°2025-1428 du 30 décembre 2025 généralisent la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), qui devient obligatoire à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, en substitution du Compte Administratif et du Compte de Gestion, dans les conditions prévues à l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023. Grand Besançon Métropole a fait le choix de passer au CFU à compter des réalisations de l'exercice 2025, soit un an avant la fin du délai légal, pour l'intégralité du budget principal et des budgets annexes.

Le budget consolidé de GBM compte 9 budgets, un budget principal et 8 budgets annexes (Transports, Déchets, Assainissement, Eau, Chauffage Urbain, Aire Industrielle Besançon Ouest, Autres ZAE et Zone d'activité du Noret.

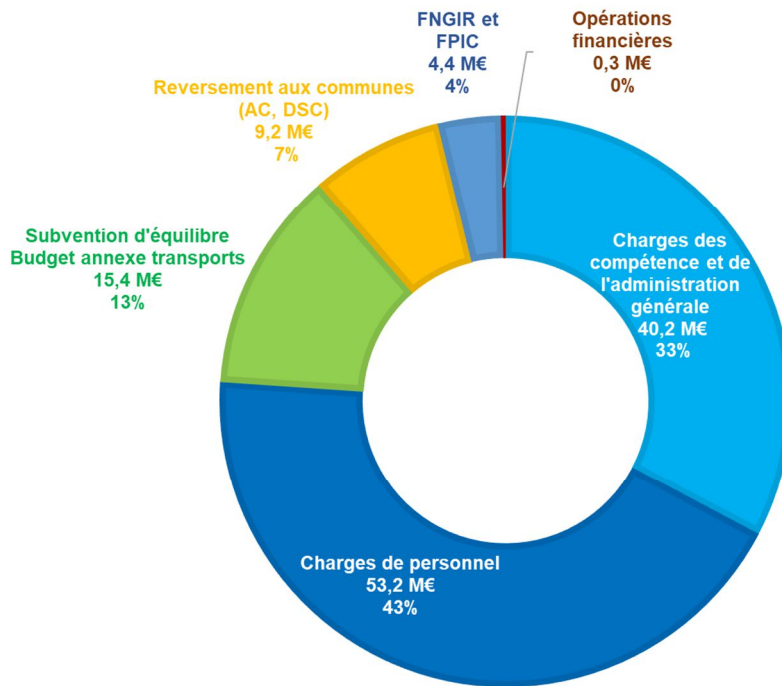
Le CFU 2025 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **382 735 544 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **95,6 %**, soit 367,3 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe transports ;
- **362 651 855 € en dépenses**, avec la subvention d'équilibre au budget annexe transports, correspondant à un taux de réalisation de **77,9 %**. **Cela représente 347,2 M€ hors subventions d'équilibre.**

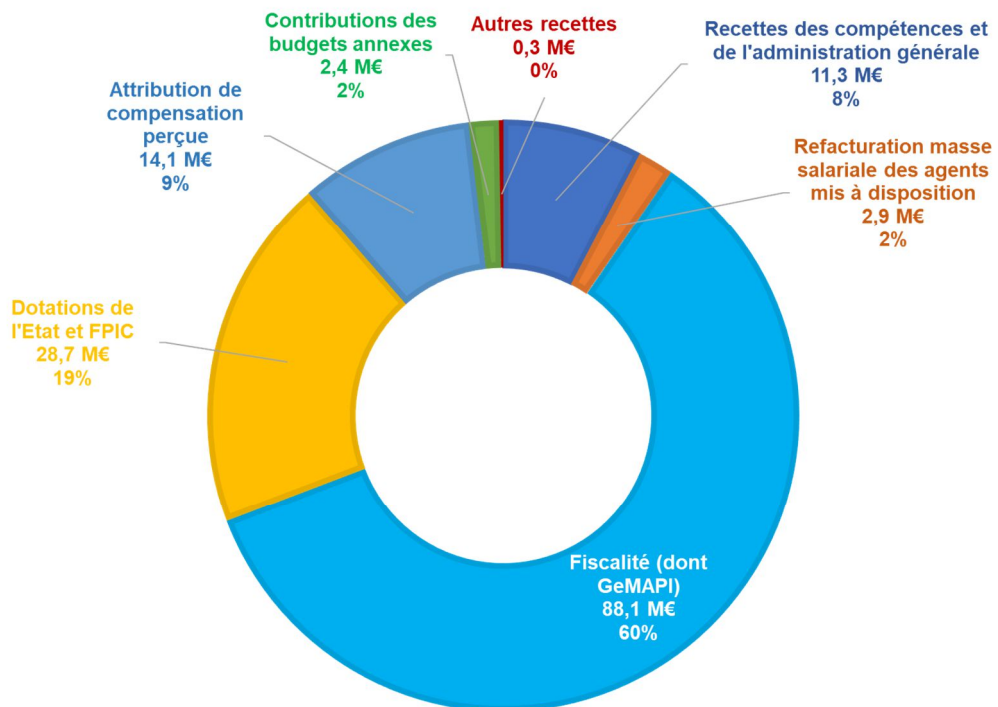
La ventilation par budget est la suivante :



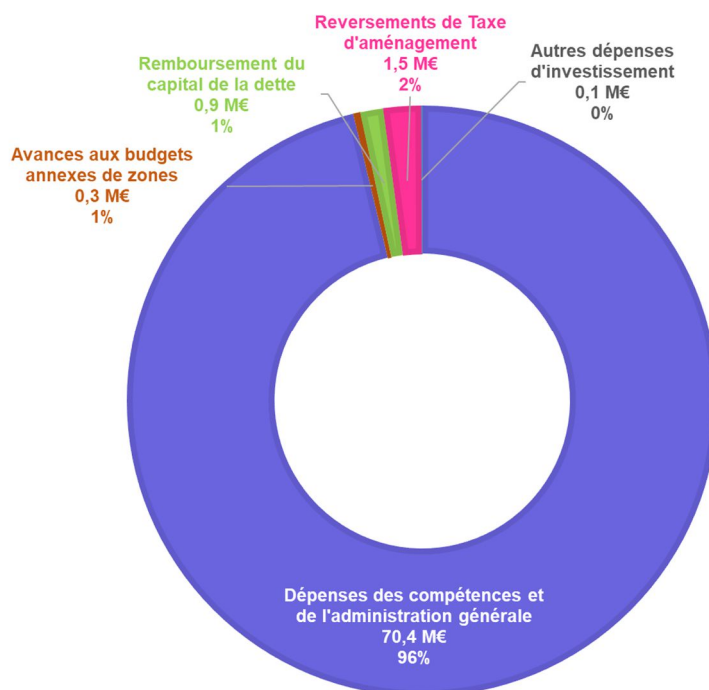
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 122,8 M€



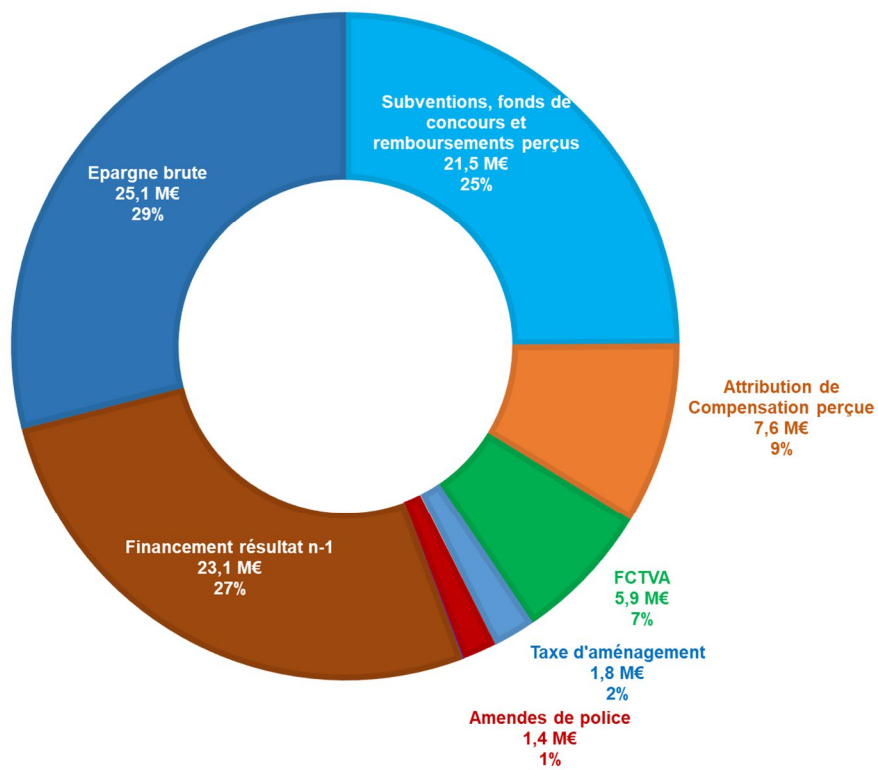
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 147,8 M€



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 73,1 M€



FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 86,5 M€



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité.**

Ces informations statistiques, fiscales et financières, appelés ratios sont au nombre de 11 dans le CFU. Deux types de ratios se distinguent dans l'annexe : des ratios de niveaux calculés par rapport à la population totale en vigueur (203 293 habitants) et les ratios de structure et d'analyse financière.

Le passage en CFU introduit deux nouveaux ratios : le « taux d'épargne nette » et la « capacité de désendettement » permettant de mesurer la solvabilité de la collectivité.

➤ **Les taux des contributions et produits afférents en N**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit.

En 2025, GBM n'a pas augmenté les taux intercommunaux de fiscalité directe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ni ceux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux sur la contribution foncière des entreprises a été augmenté de 0,4 % pour atteindre le taux moyen national, soit 26,86 %.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon est totalement sécurisé.

54 % de l'encours est à taux fixes, 46 % à taux variables.

Les encours de dette au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit (hors dépôts et cautionnements reçus) :

- Budget principal : 8 708 286,93 €
- Budget annexe Transports : 94 834 394 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe Eau : 7 794 038,96 €
- Budget annexe Assainissement : 15 898 549,59 €
- Budget annexe Chauffage urbain : 30 356 091,40 €
- Budget annexe Déchets : 2 977 000,00 €

Les autres budgets annexes n'ont pas d'encours de dette.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **L'état des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **Le détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **L'état des prêts**

Cet état a pour objet de retracer les prêts accordés par la collectivité. En 2025, GBM a versé des avances en comptes courants d'associés à ANDIER PV, AKTYA et SEDIA.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B7-3) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées, ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2025 s'élève à 205 634 709,64 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 1,87 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **L'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GÉMAPI, le produit des amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme, tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital,
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme,
- a garanti un emprunt.

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel GBM détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'État et au comptable de l'EPCI.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **La situation des autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Ces états ont pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par les articles L. 2311-3, L. 1612-1, L. 1612-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **L'impact du budget pour la transition écologique**

L'article 191 de la Loi de Finances pour 2024, précisé par le décret du 16 juillet 2024, a introduit une nouvelle annexe au Compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de mesurer les choix d'investissement réalisés par les collectivités et leur impact sur les différents axes de la transition.

Axe 1° - Atténuation du changement climatique ;

Axe 2° - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° - Gestion des ressources en eau ;

Axe 4° - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **L'identification des flux croisés (1)**

L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre les communes et Grand Besançon Métropole.

A noter que les états annexés relatifs à la variation du patrimoine propre à GBM (entrées et sorties), aux opérations liées aux cessions, ainsi que l'état des travaux en régie ne font plus l'objet d'annexe spécifique dans le Compte Financier Unique. Seul le bilan tenu par le Comptable public présente une vision du patrimoine et récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la collectivité.

Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

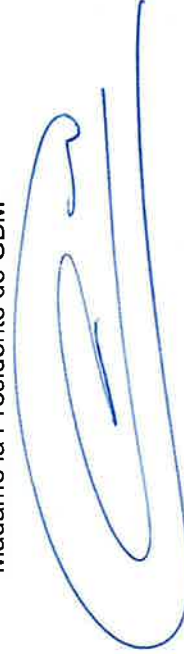
(1) = Etats propres au Compte Financier Unique

Etat des Restes à Réaliser 2025

Libellé des budgets	Dépenses	Recettes
Budget Principal	23 027 851,71 €	2 237 234,86 €
Budget annexe Transports	7 555 723,47 €	340 709,00 €
Budget annexe Déchets	3 245 133,35 €	900 000,00 €
Budget annexe Zone du Noret		
Budget annexe Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul		
Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest		
Budget annexe Autres ZAE		
Budget annexe Eau	2 081 284,87 €	533 707,00 €
Budget annexe Assainissement	4 506 523,54 €	982 404,00 €
Budget annexe Chauffage Urbain	5 270 671,56 €	1 500 000,00 €
Total consolidé	45 687 188,50 €	6 494 054,86 €

Fait à Besançon, le **09 JAN. 2026**

Madame la Présidente de GBM



Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
20	515	202			16 187,77 €
				202 FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'	Sous-total 16 187,77 €
20	020	2031			8 440,00 €
20	025	2031			23 500,90 €
20	23	2031			277 098,99 €
20	325	2031			58 943,60 €
20	515	2031			294 631,29 €
20	518	2031			182 340,00 €
20	61	2031			110 074,68 €
20	70	2031			9 840,00 €
20	734	2031			60 056,16 €
20	735	2031			287 161,00 €
20	752	2031			28 431,00 €
20	845	2031			2 760,00 €
20	847	2031			3 378,00 €
				2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 1 346 655,62 €
20	020	2051			683 110,13 €
20	515	2051			7 520,00 €
20	61	2051			773,04 €
				2051 CONCESSIONS, BREVETS LICENCES	Sous-total 691 403,17 €
20					Sous-total du chapitre 20 : 2 054 246,56 €

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
204	847	204114			33 125,00 €
				204114 VOIRIE	Sous-total 33 125,00 €
204	020	2041412			1 134 793,10 €
204	325	2041412			567 000,00 €
204	70	2041412			395 832,50 €
				2041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 2 097 625,60 €
204	515	204182			28 340,00 €
204	845	204182			297 495,00 €
				204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 325 835,00 €
204	61	20421			150 000,00 €
				20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 150 000,00 €
204	50	20422			238 550,00 €
204	515	20422			105 617,40 €
204	61	20422			288 500,00 €
204	633	20422			10 000,00 €
				20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 642 667,40 €
204					Sous-total du chapitre 204 : 3 249 253,00 €

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	61	2111			103 035,00 €
21	87	2111			15 634,51 €
				2111 TERRAINS NUS	Sous-total 118 669,51 €
21	515	2112			34 087,19 €
				2112 TERRAINS DE VOIRIE	Sous-total 34 087,19 €
21	315	2115			9 592,27 €
				2115 TERRAINS BATIS	Sous-total 9 592,27 €
21	025	2116			15 534,00 €
				2116 CIMETIERES	Sous-total 15 534,00 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	633	2118			10 448,00 €
				2118 AUTRES TERRAINS	Sous-total 10 448,00 €
21	325	2128			447 250,00 €
21	61	2128			104 583,14 €
				2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	Sous-total 551 833,14 €
21	025	21316			722 184,20 €
				21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	Sous-total 722 184,20 €
21	311	21318			35 954,00 €
21	70	21318			5 880,00 €
				21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 41 834,00 €
21	020	21351			49 782,85 €
21	311	21351			333 737,38 €
21	61	21351			1 349 092,00 €
21	848	21351			208 580,81 €
				21351 BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 1 941 193,04 €
21	311	2145			66 071,01 €
21	61	2145			6 383,60 €
21	633	2145			128 524,41 €
				2145 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATION GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	Sous-total 200 979,02 €
21	515	2151			120 028,79 €
21	61	2151			36 183,18 €
21	752	2151			9 116,32 €
21	845	2151			2 757 018,22 €
21	847	2151			1 260 563,48 €
21	87	2151			448 927,06 €
				2151 RESEAUX DE VOIRIE	Sous-total 4 631 837,05 €
21	512	2152			37 497,79 €
21	734	2152			23 914,70 €
21	845	2152			7 425,60 €
21	847	2152			2 229 874,15 €
21	87	2152			123 654,72 €
				2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	Sous-total 2 422 366,96 €
21	515	21534			167 710,36 €
				21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	Sous-total 167 710,36 €
21	518	21538			254 877,33 €
21	61	21538			24 097,49 €
21	734	21538			631 396,30 €
21	735	21538			323 768,00 €
				21538 AUTRES RESEAUX	Sous-total 1 234 139,12 €
21	847	215738			8 753,36 €
				215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Sous-total 8 753,36 €
21	020	2158			93 072,79 €
21	515	2158			27 690,00 €
21	70	2158			25 949,35 €
21	752	2158			403 841,50 €
21	87	2158			329,40 €
				2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 550 883,04 €
21	633	21735			6 213,91 €
				21735 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	Sous-total 6 213,91 €
21	633	21738			133 508,45 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
				21738 AUTRES CONSTRUCTIONS	Sous-total 133 508,45 €
21	020	2181			116 891,81 €
21	61	2181			2 858,90 €
21	633	2181			4 445,93 €
				2181 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	Sous-total 124 196,64 €
21	020	21828			356 168,32 €
21	313	21828			531 732,98 €
				21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 887 901,30 €
21	020	21838			272 564,47 €
21	515	21838			4 105,88 €
21	61	21838			2 419,20 €
				21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	Sous-total 279 089,55 €
21	020	21848			38 890,33 €
21	311	21848			3 446,33 €
21	313	21848			2 005,26 €
21	61	21848			4 932,89 €
21	633	21848			7 038,00 €
				21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	Sous-total 56 312,81 €
21	020	2188			296 133,78 €
21	311	2188			135 792,20 €
21	313	2188			5 439,67 €
21	326	2188			3 851,40 €
21	632	2188			10 984,27 €
				2188 AUTRES	Sous-total 452 201,32 €
21					Sous-total du chapitre 21 : 14 601 468,24 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23	020	2313			13 042,18 €
23	315	2313			200 000,00 €
23	325	2313			1 186,43 €
				2313 CONSTRUCTIONS	Sous-total 214 228,61 €
23	633	2314			356 332,56 €
				2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	Sous-total 356 332,56 €
23	515	2315			2 085 569,85 €
23	847	2315			24 546,34 €
				2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 2 110 116,19 €
23	515	238			15 187,00 €
23	845	238			145 446,00 €
23	847	238			10 043,94 €
				238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Sous-total 170 676,94 €
23					Sous-total du chapitre 23 : 2 851 354,30 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45819	845	4581			271 529,61 €
				4581 OPERATIONS SOUS MANDAT	Sous-total 271 529,61 €
45819					Sous-total du chapitre 45819 : 271 529,61 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					23 027 851,71 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13	734	1311			77 554,00 €
				1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	Sous-total 77 554,00 €
13	313	13141			156 225,00 €
				13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP	Sous-total 156 225,00 €
13	633	1323			60 000,00 €
13	845	1323			85 000,00 €
				1323 DEPARTEMENTS	Sous-total 145 000,00 €
13	515	13241			39 519,72 €
13	518	13241			35 075,00 €
13	734	13241			3 971,50 €
13	845	13241			615 761,00 €
13	87	13241			157 000,00 €
				13241 COMMUNES MEMBRES DU GFP	Sous-total 851 327,22 €
13	61	1328			45 168,00 €
13	845	1328			250 917,64 €
				1328 AUTRES	Sous-total 296 085,64 €
13					Sous-total du chapitre 13 : 1 526 191,86 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45829	845	4582			711 043,00 €
				4582 RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	Sous-total 711 043,00 €
45829					Sous-total du chapitre 45829 : 711 043,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					2 237 234,86 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BA TRANSPORTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

		Imputation		Montant voté
Chap	Fct	Nature		
20	815	2051		66 521,99 €
		<i>2051 Concessions et droits similaires, brevet - Concessions et droits similaires</i>		<i>Sous-total 66 521,99 €</i>
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 66 521,99 €</i>
		Imputation		Montant voté
Chap	Fct	Nature		
21	815	2138		62 887,58 €
		<i>2138 Autres constructions</i>		<i>Sous-total 62 887,58 €</i>
21	815	2145		3 507 538,18 €
		<i>2145 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - IGAAC</i>		<i>Sous-total 3 507 538,18 €</i>
21	815	2156		3 250 725,23 €
		<i>2156 Matériel de transport d'exploitation</i>		<i>Sous-total 3 250 725,23 €</i>
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 6 821 150,99 €</i>
		Imputation		Montant voté
Chap	Fct	Nature		
23	815	238		668 050,49 €
		<i>238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</i>		<i>Sous-total 668 050,49 €</i>
23				<i>Sous-total du chapitre 23 : 668 050,49 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT				7 555 723,47 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BA TRANSPORTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13	815	1311			63 750,00 €
				<i>1311 Subventions d'investissement Etat</i>	<i>Sous-total 63 750,00 €</i>
13	815	1312			149 717,00 €
				<i>1312 Subventions d'investissement Région</i>	<i>Sous-total 149 717,00 €</i>
13	815	1313			127 242,00 €
				<i>1313 Subventions transférables Département</i>	<i>Sous-total 127 242,00 €</i>
13					<i>Sous-total du chapitre 13 : 340 709,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					340 709,00 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BA DECHETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	812	2135			55 000,00 €
				<i>2135 Installations générales agencements aménagements des constructions</i>	<i>Sous-total 55 000,00 €</i>
21	812	2153			252 361,51 €
				<i>2153 INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE</i>	<i>Sous-total 252 361,51 €</i>
21	812	2154			17 824,80 €
				<i>2154 MATERIEL INDUSTRIEL</i>	<i>Sous-total 17 824,80 €</i>
21	812	2182			2 912 556,53 €
				<i>2182 MATERIEL DE TRANSPORT</i>	<i>Sous-total 2 912 556,53 €</i>
21	812	2183			764,82 €
				<i>2183 MATERIEL DE BUREAU ET MAT. INFORMATIQUE</i>	<i>Sous-total 764,82 €</i>
21	812	2184			6 625,69 €
				<i>2184 MOBILIER</i>	<i>Sous-total 6 625,69 €</i>
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 3 245 133,35 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					3 245 133,35 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BA DECHETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
16	812	1641			900 000,00 €
				1641 EMPRUNTS EN EUROS	<i>Sous-total 900 000,00 €</i>
16					<i>Sous-total du chapitre 16 : 900 000,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					900 000,00 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
20				2031	122 697,00 €
				<i>2031 FRAIS D'ETUDES</i>	<i>Sous-total 122 697,00 €</i>
20				2051	32 379,50 €
				<i>2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES</i>	<i>Sous-total 32 379,50 €</i>
20					<i>Sous-total du chapitre 20 : 155 076,50 €</i>
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21				21311	96 762,88 €
				<i>21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION</i>	<i>Sous-total 96 762,88 €</i>
21				21351	431 884,82 €
				<i>21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST.</i>	<i>Sous-total 431 884,82 €</i>
21				21531	976 642,23 €
				<i>21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU</i>	<i>Sous-total 976 642,23 €</i>
21				2154	41 384,09 €
				<i>2154 MATERIEL INDUSTRIEL</i>	<i>Sous-total 41 384,09 €</i>
21				21561	170 199,26 €
				<i>21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION</i>	<i>Sous-total 170 199,26 €</i>
21				2182	165 175,42 €
				<i>2182 MATERIEL DE TRANSPORT</i>	<i>Sous-total 165 175,42 €</i>
21				2183	2 006,00 €
				<i>2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>	<i>Sous-total 2 006,00 €</i>
21				2184	14 644,10 €
				<i>2184 MOBILIER</i>	<i>Sous-total 14 644,10 €</i>
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 1 898 698,80 €</i>
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23				2313	27 509,57 €
				<i>2313 CONSTRUCTIONS</i>	<i>Sous-total 27 509,57 €</i>
23					<i>Sous-total du chapitre 23 : 27 509,57 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					2 081 284,87 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13				13111	207 264,00 €
				13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU	<i>Sous-total 207 264,00 €</i>
13				1313	326 443,00 €
				1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	<i>Sous-total 326 443,00 €</i>
13					<i>Sous-total du chapitre 13 : 533 707,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					533 707,00 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
20				2031	349 561,57 €
				2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 349 561,57 €
20				2051	32 379,50 €
				2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	Sous-total 32 379,50 €
20					Sous-total du chapitre 20 : 381 941,07 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21				21311	129 010,34 €
				21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION	Sous-total 129 010,34 €
21				21351	435 805,36 €
				21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION	Sous-total 435 805,36 €
21				21532	1 885 092,09 €
				21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Sous-total 1 885 092,09 €
21				2154	186 129,50 €
				2154 MATERIEL INDUSTRIEL	Sous-total 186 129,50 €
21				2182	354 283,21 €
				2182 MATERIEL DE TRANSPORT	Sous-total 354 283,21 €
21				2184	15 211,95 €
				2184 MOBILIER	Sous-total 15 211,95 €
21					Sous-total du chapitre 21 : 3 005 532,45 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23				2313	1 077 885,60 €
				2313 CONSTRUCTIONS	Sous-total 1 077 885,60 €
23				2315	41 164,42 €
				2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES	Sous-total 41 164,42 €
23					Sous-total du chapitre 23 : 1 119 050,02 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					4 506 523,54 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13		13111			440 265,00 €
				13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU	<i>Sous-total 440 265,00 €</i>
13		1313			542 139,00 €
				1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	<i>Sous-total 542 139,00 €</i>
13					<i>Sous-total du chapitre 13 : 982 404,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					982 404,00 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21			2111		200 000,00 €
				2111 TERRAINS NUS	<i>Sous-total 200 000,00 €</i>
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 200 000,00 €</i>
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23			2313		89 137,64 €
				2313 CONSTRUCTIONS	<i>Sous-total 89 137,64 €</i>
23			2315		3 973 522,15 €
				2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	<i>Sous-total 3 973 522,15 €</i>
23			238		1 008 011,77 €
				238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>Sous-total 1 008 011,77 €</i>
23					<i>Sous-total du chapitre 23 : 5 070 671,56 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					5 270 671,56 €

Collectivité	Communauté Urbaine Grand Besançon Métrop
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
16		1641			1 500 000,00 €
				1641 EMPRUNTS EN EUROS	<i>Sous-total</i> 1 500 000,00 €
16					<i>Sous-total du chapitre 16</i> : 1 500 000,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					1 500 000,00 €